

Gazette
officielle
DU
Québec

Partie

1

N^o7

15 février 2003

Avis juridiques

135^e année

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, LOI SUR L'...
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...
AVIS DIVERS
CURATEUR PUBLIC, LOI SUR LE...
DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, LOI SUR LA...

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2003

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, LOI SUR L'...		Armande Ringuette	173
		Bobby Joseph Potvin	173
		Camille Chauvette	173
		Camille Joseph Benoit Gilbert	173
		Candice-Grâce Sullivan	173
		Chéri Charles Duquette	174
		Chhao Ovyi Giang	174
		Colin-Shaka Bahenduzi	174
		Constantine Padoulis	174
		Courtney Jerrica Tellier	174
		Dakota Jesse James Tellier	174
		Danis Gagnon	174
		Dany Gélinas	174
		Diane Bois	174
		Efrosina Kaleva Anguelova	174
		Evan James Victor Kuipers-Abbey	174
		Farhad Rahimi-Far	175
		François Paquette	175
		Garry Arsenault	175
		George Vincent Chairella	175
		Gérardine Gallant	175
		Ghislain Richard	175
		Gisselaine Guay	175
		Isabelle Doutre	175
		Johnny Jr Fleming	175
		Jordi Jean Gérard Ferrer	173
		Joseph Marc Guy Belleville	175
		Joseph Serge Jacques Martin Couvrette	176
		Julien Shih Peng François, Filiatrault-Lévesque	173
		Justin John Kuipers-Abbey	174
		Karine Internoscia-Cyr	176
		Khidhir Mazin Hanna	176
		Laurie Gabrielle Bédard	176
		Ling Mein Son	176
		Linne Marie Lumina Boily	176
		Malken Bayrakdarian	176
		Manuel Bouton	176
		Marie-Ange Mariette Gravel	176
		Marie Anita Beaulieu	176
		Marie-Anne Chauvette	173
		Marie Anne Danièle Potvin	177
		Marie-Claude Jalbert	177
		Marie Denise Isabelle Vachon	177
		Marie-Josée Diane Steinkey	177
		Marie Rose Jacqueline Madeleine Hébert	177
		Marilyn Savard	177
		Maryan Marie Rachel Tessier	177
		Michel Desgroseilliers	177
		Mohammed Zerouali Ouariti	177
		Nathalie Saint-Onge	177
		Noémie Poulin	178
		Patrice Guy	178
		Patrice Simard	178
		Paul Ouellette	178
		Pierre Arsenault	175
		Raynald Dufault	178
		Rejane Marie Georgette Pilon	178
		Robert Grocholski	178
		Rose Lussier	178
MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (Délégation)	157		
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...			
MRC DES MASKOUTAINS (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé)	157		
AVIS DIVERS			
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (Modifications à l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines »)	157		
VILLE DE CARIGNAN (Rues et ruelles)	159		
CURATEUR PUBLIC, LOI SUR LE...			
AVIS DE QUALITÉ			
AVIS DE CORRECTION	162		
BIENS DÉLAISSÉS PAR LES PERSONNES MORALES DISSOUTES	161		
BIENS SITUÉS AU QUÉBEC DONT LES PROPRIÉTAIRES OU LEURS HÉRITIERS SONT INCONNUS OU INTROUVABLES OU AUXQUELS ILS ONT RENONCÉ	160		
CLÔTURE D'INVENTAIRE	161		
FIN DE LIQUIDATION	161		
SUCCESSIONS NON RÉCLAMÉES	160		
DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL			
CHANGEMENTS DE NOM — ACCORDÉS			
CHANGEMENTS DE NOM ACCORDÉS	162		
CHANGEMENTS DE NOM — DEMANDES			
Abdelkader Senouci	172		
Anaïs Dolorès Fleurette Sarah Ferrer	173		
Anna-Maëlle Sy-Laprise	173		
Ariane Yue-Zhong Linda Élisabeth, Filiatrault-Lévesque	173		
Arianne Labbé	173		

Ryan Curry	178
Shany Marie-Soleil Picoutlagan-Morissette	178
Simion Marginean	179
Tommy-Lee Unanian	179
Tommy Morel	179
Zachary Pharand	179

DÉCLARATIONS TARDIVES DE FILIATION

Amanuel Taye	179
Liliana Espinoza	179
Mattias Taye	179
Naomi Aimée Marie Espinoza	179
Niko St-Amour	179
Sianne Joëlle Frédérique Maëlle Duchesne	180

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MRC DE D' AUTRAY (Nouvelles limites territoriales)	180
MRC DE WATAWINIE (Nouvelles limites territoriales)	180

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

PROGRAMME D' ASSURANCE RÉCOLTE (Modifications) — Erratum	183
--	-----

RESSOURCES NATURELLES

BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS, INFORMATISATION DES...

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC	197
------------------------------------	-----

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

DIVERS

3018148 CANADA INC.	197
3069079 CANADA INC.	197
3069095 CANADA INC.	197
3381234 CANADA INC.	197

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, LOI SUR LA...

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (Enquête)	198
---	-----

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'...

Ministère des Relations internationales

Je, Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, étant la plus haute autorité au sein du ministère des Relations internationales, dont l'adresse est le 525, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5R9, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: monsieur Patrick Muzzi, secrétaire par intérim, édifice Hector-Fabre, 525, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5R9, téléphone: (418) 649-2335, télécopieur: (418) 643-4047, courriel: patrick.muzzi@mri.gouv.qc.ca, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, pour une période indéterminée.

Québec, le 29 janvier 2003

*La ministre d'État aux Relations internationales,
ministre des Relations internationales, ministre
responsable de la Francophonie et ministre
responsable de l'Observatoire de la mondialisation,*
LOUISE BEAUDOIN

8588

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'...

MRC des Maskoutains

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 14 mai 2003, à la municipalité régionale comté des Maskoutains pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.15 de cette loi.

Québec, le 3 février 2003

*Le ministre des Affaires municipales
et de la Métropole,*
ANDRÉ BOISCLAIR

par: CAROLE JUTRAS,
*directrice de l'aménagement
et du développement local*

8590

Avis divers

Université du Québec

(L.R.Q., c. U-1)

VU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 2.7 du règlement général 5 «Instances et dispositions générales»;

VU l'Annexe 6-B «Régime de retraite de l'Université du Québec» du règlement général 6 «Ressources humaines», adoptée le 17 avril 1991 (*Gazette officielle du Québec* du 4 mai 1991) et amendée les 29 mai 1991, 25 septembre 1991, 21 avril 1993, 15 décembre 1993, 16 mars 1994, 22 juin 1994, 17 mai 1996, 6 novembre 1996, 16 avril 1997, 26 juin 1997, 27 mai 1998, 21 avril 1999, 26 mai 1999, 24 mai 2000, 7 juin 2001, 12 décembre 2001, 30 janvier 2002 et 22 mai 2002 (*Gazette officielle du Québec* du 4 mai 1991, 15 juin 1991, 12 octobre 1991, 8 mai 1993, 8 janvier 1994, 2 avril 1994, 9 juillet 1994, 1^{er} juin 1996, 23 novembre 1996, 3 mai 1997, 12 juillet 1997, 13 juin 1998, 1^{er} mai 1999, 12 juin 1999, 10 juin 2000, 23 juin 2001, 29 décembre 2001, 16 février 2002 et 22 juin 2002);

VU l'avis de proposition daté du 22 janvier 2003 et expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2.7 du règlement général 5 «Instances et dispositions générales», à l'effet de modifier l'Annexe 6-B «Régime de retraite de l'Université du Québec» du règlement général 6 «Ressources humaines»;

Sur la proposition de Mme Claire Verret de la Durantaye, appuyée par M. Michel Bourassa,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER L'ANNEXE 6-B «RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC» DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES» COMME SUIT:

— de remplacer l'article 11.1 par le suivant:

11.1 Dispositions applicables jusqu'au 31 décembre 1990

La cotisation salariale du participant est:

- a) de 7 % de son traitement jusqu'à concurrence du montant de son exemption personnelle au sens du Régime de rentes du Québec;
- b) de 5,2 % sur l'excédent jusqu'à concurrence du montant maximum de ses gains admissibles au sens dudit régime, et;
- c) de 7 % sur le reste.

La cotisation de l'Université est le montant qui, ajouté aux cotisations des participants, est suffisant pour assurer la capitalisation complète des créances de rentes, prestations et remboursements eu égard au service des membres durant cette année, le tout de manière à satisfaire aux exigences légales auxquelles elle est tenue.

— de remplacer l'article 11.2 par le suivant :

11.2 Dispositions applicables à compter du 1^{er} janvier 1991

11.2.1 Les participants et l'Université cotisent sur une base paritaire.

Le taux de cotisation des participants et de l'Université est fixé par le comité de retraite, sur la base d'une recommandation de l'actuaire qui est comprise dans un rapport d'évaluation actuarielle transmis à la Régie des rentes du Québec.

Le taux de cotisation est appliqué au traitement ajusté, lequel est égal au traitement du participant, limité à celui produisant une rente égale au plafond fiscal de prestations déterminées, dont on déduit 25 % pour la partie de ce traitement qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du régime de rentes du Québec.

11.2.2 Lors d'un changement de taux de cotisation, le Comité informe l'Université du nouveau taux et de sa date d'entrée en vigueur. Par la suite, le Comité informe les membres lors de l'assemblée annuelle et à l'occasion de la publication du rapport annuel.

11.2.3 Le Comité publie, à l'intention des membres un avis indiquant le nouveau taux de cotisation et sa date de prise d'effet dans un quotidien distribué dans les localités où résident au moins la moitié d'entre eux. De plus, l'avis indique que le texte de la résolution du comité fixant un nouveau taux peut être examiné tant au secrétariat du régime qu'aux bureaux désignés de l'Université. Copies de la résolution fixant le nouveau taux et de l'avis en informant les membres doivent être transmises à la Régie des rentes du Québec dans un délai raisonnable suivant le dépôt à la Régie du rapport d'évaluation actuarielle.

Le cas échéant, la différence entre les cotisations perçues et les cotisations exigibles est ajustée selon les modalités déterminées par le comité conformément à la loi et aux recommandations de l'actuaire.

— d'ajouter l'article 11.5 suivant :

11.5 La cotisation du participant est limitée au maximum prévu par la Loi de l'impôt.

— à l'article 12.3 :

• de remplacer le troisième paragraphe par le suivant :

en l'absence de conjoint au moment du décès du membre, les ayants cause du membre, s'il y a lieu, reçoivent la différence entre la rente qui était payable au membre et celles payables aux enfants. Cette différence est versée sous forme d'un montant forfaitaire établi sur base d'équivalence actuarielle.

• d'ajouter le quatrième paragraphe suivant :

Lors du décès du conjoint qui aura survécu au membre, les ayants cause du conjoint, s'il y a lieu, reçoivent la différence entre la rente qui était payable au membre, au conjoint et celles payables aux enfants. Cette différence est versée sous forme d'un montant forfaitaire établi sur base d'équivalence actuarielle.

• au titre « Décès d'un membre non retraité ayant au moins dix (10) ans de service », de remplacer, au quatrième alinéa, les termes « les ayants cause » par « les ayants cause du membre » et d'ajouter le cinquième alinéa suivant :

Lors du décès du conjoint qui aura survécu au membre, les ayants cause du conjoint, s'il y a lieu, reçoivent la différence entre le total des montants versés à titre de rente au conjoint ou aux enfants du membre et le montant total des cotisations versées par le membre, accumulées avec intérêt.

• au titre « Décès d'un membre retraité » de remplacer, au troisième alinéa, les termes « les ayants cause », par « en l'absence de conjoint au moment du décès du membre, les ayants cause du membre » et d'ajouter le quatrième alinéa suivant :

Lors du décès du conjoint qui aura survécu au membre, les ayants cause du conjoint, s'il y a lieu, reçoivent la différence entre la rente qui était payable au membre, au conjoint et celles payables aux enfants. Cette différence est versée sous forme d'un montant forfaitaire établi sur base d'équivalence actuarielle.

— de remplacer l'article 12.4 par le suivant :

En l'absence de conjoint au moment du décès du membre retraité, si le total des montants versés à titre de rente à un membre et des prestations versées après son décès à ses enfants est inférieur au montant total des cotisations versées par ce membre, accumulées avec intérêt, la différence est payée aux ayants cause du membre en un seul versement au décès du membre retraité. S'il y a lieu, le montant payable doit tenir compte de la valeur actuarielle de la rente payable aux enfants dans le futur.

Au décès du conjoint qui aura survécu au membre retraité, si le total des montants versés à titre de rente à un membre et des prestations versées après son décès à son conjoint ou à ses enfants est inférieur au montant total des cotisations versées par ce membre, accumulées avec intérêt, la différence est payée aux ayants cause du conjoint en un seul versement dès qu'ont cessé les versements de telle rente ou de telles prestations à la dernière personne qui y avait droit. Toutefois, dans le cas où il demeure des enfants comme bénéficiaires d'une rente après le décès du conjoint, le comité peut verser immédiatement aux ayants cause du conjoint le montant prévu au présent article en tenant compte cependant de la valeur actuarielle de la rente payable aux enfants dans le futur.

— de remplacer l'article 12.5 par le suivant :

12.5 Pour les fins de l'article 12.3, la réduction spécifiée au quatrième (4^e) alinéa de l'article 7.1 s'applique dès le début des versements de rente. En ce qui concerne la forme statutaire de paiement de la rente, toutefois, la réduction spécifiée au quatrième alinéa de l'article 7.1 s'applique au moment indiqué à cet alinéa comme si le membre n'était pas décédé.

Si le conjoint ou les enfants du membre, selon le cas, n'ont pas droit à la rente de conjoint survivant ou à la rente d'orphelin en vertu du Régime de rentes du Québec, la réduction précitée ne s'applique pas. Dans ce cas, la rente du conjoint ne pourra excéder 66 2/3 % de la rente que le membre recevait ou, si ce dernier ne recevait pas une rente, 66 2/3 % de la rente projetée du membre. De plus, la rente payable aux enfants ne peut porter la rente totale

payable au conjoint et aux enfants à plus de 100 % de la rente que le membre recevait ou, si ce dernier ne recevait pas une rente, 100 % de la rente projetée du membre au sens de l'article 12.3.

ADOPTÉ

Le secrétaire général,
MICHEL QUIMPER

24127

Ville de Carignan

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, que la Ville de Carignan entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), afin de devenir propriétaire de la rue Denault plus amplement décrite dans la description sommaire contenue au présent avis.

L'article 422 de la Loi sur les cités et villes stipule ce qui suit :

«**422.** Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins 10 ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes :

1° Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article ;

2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1) ;

3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau de la publicité des droits ;

4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant sur le territoire de la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article ;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées ;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes. ».

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RUE POUR LAQUELLE LA VILLE DE CARIIGNAN ENTEND SE PRÉVALOIR DE L'ARTICLE 422 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES COMPRENANT EN RÉFÉRENCE LE CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY

Rue Denault

La rue Denault est formée par une partie du lot 325.

Lot: 325 Ptie

Commençant au coin sud-ouest de ladite parcelle, ce coin étant situé à une distance de trente mètres et soixante-dix-neuf centimètres (30,79 m) vers l'ouest du coin sud-ouest du lot 325-1 ; de là, mesurant le long d'une limite ouest, bornée par une partie du lot 364 (Canal de Chambly), une distance de douze mètres et trois centimètres (12,03 m) ; de là, mesurant le long d'une limite nord, bornée par d'autres parties du lot 325 et le lot 325-2, une distance de deux cent vingt-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (229,89 m) ; de là, mesurant le long d'une limite sud-est, bornée par une autre partie du lot 325 (chemin Sainte-Thérèse), une distance de quatorze mètres et soixante et un centimètres (14,61 m) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de cinq cent quarante mètres et quarante et un centimètres (540,41 m) ; de là, mesurant le long d'une limite sud, bornée par d'autres parties du lot 325, une distance de deux cent vingt-quatre mètres et quarante-cinq centimètres (224,45 m), jusqu'au point de départ. Le tout d'une superficie de deux mille sept cent onze mètres carrés et sept dixièmes (2 711,7 m.c.).

Avis public est aussi donné que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, telles que mentionnées ci-dessus, ont été accomplies. Le conseil municipal a approuvé la description de la rue pour laquelle la municipalité entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes par sa résolution 02-10-358.

Avis public est également donné que la description technique complète et le plan de cette rue sont déposés au bureau de la greffière de la Ville de Carignan, 2555, chemin Bellevue, Carignan où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture, ainsi qu'au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Chambly.

Carignan, le 5 novembre 2002

MARIE-PIER LAMARCHE,
greffier

23690-45-2

Curateur public, Loi sur le...

Avis de qualité

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur le curateur public et de l'article 699 du Code civil du Québec, le curateur public donne avis qu'il est administrateur provisoire des biens délaissés et liquidateur des successions non réclamées pour les personnes ci-dessous mentionnées :

1^o Successions non réclamées

Nom	Domicile	Date du décès
ANCION, Francesca	7445, rue Hochelaga, Montréal	2001 08 05
BEAUCHAMP, Alexandre	66, rue des Sulpiciens, L'Épiphanie	2002 03 08
BERGERON, Gisèle	7777, rue De Lanaudière, appartement 313, Montréal	2002 06 09
BERNIER, Louis-Philippe	3, rue Paradis, Montmagny	2002 06 21
BRIÈRE, Gilles	7445, rue Hochelaga	2001 09 05
CAOINETTE, Bernadette	9100, rue Dumouchel, Mirabel	2002 02 04
CARBRAY, Thomas Harvey	5900, rue Saint-Vallier, Montréal	2000 11 30
CARON, Louis	968, rue Gallienne, Sept-Îles	2002 07 01
CHARRON, Pierre	12270, route Pauzé, Entrelacs	2002 10 21
CLEMENTS EAGLETON, Rosalind	6565, chemin Hudson, Montréal	2001 01 01
CORBO, Susan	184, chemin Shuttleworth, Austin	1999 01 02
DANDURAND (GRENIER), Lucie	8600, boulevard Marie-Victorin, Brossard	2002 06 29
DROZ, Serge	217, domaine des Rêves, Saint-Lin	2003 01 09
GLADU, Cécile	100, rue du Chanoine-Lionel-Groulx, Sainte-Thérèse	2002 06 02
GRANDMAISON, Gabrielle	339, rue Saint-Charles, Black Lake	2001 11 22
GUIMOND, Pierre	852, rue du Bois-de-Boulogne, appartement 8, Laval	2002 05 14
HUOT, Stéphane	330, rue Nobel, appartement 8, Laval	2002 08 03
LABRECQUE, Georges	1101, rue Rachel Est, appartement 1602, Montréal	2002 07 24
LAFLAMME, Charles	1875, rue King Est, appartement 433, Fleurimont	2002 06 12
LAFRANCHISE, Serge	5400, boulevard Gouin Ouest, Montréal	2002 02 08
LALANCETTE, Jeannine	802, boulevard Walberg, Dolbeau-Mistassini	2002 10 02
LANGLOIS, Louise-Anna	75, avenue des Cèdres, Chandler	2000 02 10
LEBLANC, Marcel	230, rue Elvine, Saint-Nicéphore	2002 07 19
LÉVEILLÉ (BLASS), Suzanne	4161, 48 ^e Avenue, Montréal	2002 10 19
MACDONALD, Ralph	5155, rue Sainte-Catherine Est, Montréal	2002 02 21
MARCHAND, Diane	495, chemin Mondor, Saint-Damien-de-Brandon	2002 10 03
MARTINEAU, Thérèse	7445, rue Hochelaga, Montréal	2002 01 20
MASSICOTTE, Sylvain	634A, rue Sainte-Bernadette, Rouyn-Noranda	2002 09 25
MICHAUD, Robert	5205, rue Notre-Dame Ouest, Montréal	2001 07 06
MICHAUD-BÉLANGER, Juliette	1165, chemin Sainte-Foy, Québec	2001 03 04
PÉRIGNY, Jean-Guy	150, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu	1998 11 25
PETIT, Charles-Auguste	6910, rue Boyer, Montréal	2002 03 21
PICHETTE, Eva	7445, rue Hochelaga, Montréal	2002 04 01
PINE, Arnold	199, rue Saint-Pierre, Saint-Constant	2001 11 21
PLOUFFE, Alain	76, rue Guertin, appartement 3, Iberville	2002 06 26
POISSON, Roland	1085, boulevard Chomedey, appartement 202, Laval	2002 12 05
RHALEB, Taoufik	5879, rue McLynn, Montréal	2001 10 30
SARAH, René	724, rue des Spirées, Laval	2002 06 28
THIBEAULT (THIBAUT), Roger	149, rue Daigle, Saint-Raymond	2002 06 29
TRUDEL, Pierre	7615, rue de Boischatel, Saint-Léonard	2002 11 14

2^o Biens situés au Québec dont les propriétaires ou leurs héritiers sont inconnus ou introuvables ou auxquels ils ont renoncé

Nom	Domicile	Date du décès
LAPIERRE, Jacques	Part d'héritage dans la succession de Roger Lapierre	2000 05 03
LAPIERRE, Louis-Bernard	Part d'héritage dans la succession de Roger Lapierre	2000 05 03
LAPIERRE, Normand	Part d'héritage dans la succession de Roger Lapierre	2000 05 03
LAPIERRE, Ronald	Part d'héritage dans la succession de Roger Lapierre	2000 05 03
LEBRETON, Rosa	Part d'héritage dans la succession de Roger Lapierre	2000 05 03
ROBICHAUD, Norbert	Part d'héritage dans la succession de Roland Falardeau	2000 07 07

3° Biens délaissés par les personnes morales dissoutes

A.D. PIÈCES D'AUTOS INC.	BELAVISTA ESTATES INC.
FER ORNEMENTAL ESPERIA INC.	GÉRARD BERTRAND INC.
GESTION 4 G INC.	LE GROUPE PÉTROLIER NIROM INC.
LES IMMEUBLES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON (QUÉBEC) LIMITÉE	PLACEMENTS LAC ST-VICTOR INC.
2850-0692 QUÉBEC INC.	SORRENTO GARDENS LTD

Selon l'article 794 du Code civil du Québec, le curateur public dresse un inventaire des successions non réclamées au paragraphe 1° du présent avis. Sur demande écrite de la part d'une personne intéressée (héritier, légataire, créancier possédant un document à l'appui), copie de l'inventaire pourra lui être transmise.

Le curateur public remettra les biens et les revenus produits aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans de la date du décès ou en tout temps, dans les autres cas, sauf à l'égard des sommes dont le montant est inférieur à 500 \$ où le droit de les récupérer se prescrit par dix ans à compter de la remise au ministre des Finances.

4° Avis de clôture d'inventaire

Conformément à l'article 795 du Code civil du Québec, prenez avis que le curateur public, agissant aux termes de l'article 698 du Code civil du Québec, a procédé à la clôture d'inventaire pour les successions suivantes :

Nom	Domicile	Date du décès
ALLARD, Raymond	52, rue Alary, Saint-Sauveur-des-Monts	1998 02 17
BEAUCHAMP, René	2110, rue Wolfe, Montréal	2001 06 21
BOULANGER, Arthur	6950, chemin Chambly, appartement 10, Saint-Hubert	2002 04 06
CASTONGUAY BURTON, Eugène	510, boulevard De La Vérendrye Est, Gatineau	2001 08 28
CLAIRMONT, Denis	478, rue Champlain, Hemmingford	2001 02 10
CONSTANTINEAU, Marguerite	150, rue du Pavillon, Lachute	1999 09 15
DÉLISLE, Henri	3460, rue Bercy, Montréal	1998 10 01
GOSSELIN, Raymond	111, rue Montmorency, appartement 13, Laval	2001 12 01
HARVEY, Jocelyn	12300, avenue Lorenzo-Prince, Montréal-Nord	2001 08 17
HENRY (HENRI), Guy	545, rue Viau, appartement 3, Montréal	2002 01 05
LAFONTAINE, Yves	10, rue de La Sarre, Duparquet	2000 09 13
LAFRANCE, Marie-Thérèse	845, rue Marquette, Longueuil	2001 11 21
LEBLANC, Géraldine	1595, rue Rachel Est, appartement 603, Montréal	2001 04 22
LEDOUX, Christian	1005, rue Blondin, appartement 22, Bellefeuille	1996 11 20
LEDUC, Jean-Claude	8968, rue de Tilly, Laval	2000 01 04
LEMAÎTRE, Jacques	768, rue Agnès, Montréal	2001 08 27
LE SCOUARNEC, Jocelyne	733, rang Saint-Louis, Saint-Eugène	2000 08 10
MAILLOUX, Gilles	551, 56 ^e Avenue, appartement 1, Montréal	2000 09 20
MONETTE, Jocelyn	69, rue Ray, Lachute	2001 01 31
NILE, Marie Suzanne	1531, rue Principale, Saint-Côme	2001 09 02
NEAPUTTY, Neaputty	1051, rue Saint-Hubert, Montréal	2000 08 13
PARENT, Raymond	825, rue Saint-Jacques, appartement C, Trois-Rivières	2001 02 19
PILON, Gilles Yves	10943, avenue de Rome, Montréal-Nord	2001 04 16
PLANTE, Gisèle	1338, rue Bélanger, Montréal	2001 02 22
PECK, Alma	Danford Lake	1999 12 26
RICHER, Jonathan	65, rue Vézina, Labelle	2000 12 07
ROY, Georges	1017, rue Saint-Hubert, appartement 3, Montréal	2002 08 28
SALVAIL (ST-AMOUR), Marguerite	95, boulevard Saint-Joseph Est, appartement B609, Montréal	2001 03 14
ST-AMOUR, Danielle	112, rue Champoux, Sainte-Mélanie	2000 05 12

5° Avis de fin de liquidation

Conformément à l'article 700 du Code civil du Québec, le curateur public donne avis qu'il a terminé la liquidation des successions ci-dessous mentionnées. Tout héritier ou ayant-droit peut faire valoir ses droits auprès du curateur public dans les dix ans suivant la date où son droit s'est ouvert.

Nom	Domicile	Date du décès	Reliquat
BRISSON, Charlotte	220, rue Principale, Bernierville	1996 11 16	3 347,72 \$
LECAVALIER, Jean-Paul	400, rue De Rigaud, appartement 112, Montréal	1997 10 28	11 642,05 \$
ROUSSEAU, Gabriel	105, rue Hermine, Québec	1997 01 04	1 096,98 \$
ROUSSEAU, Luce	220, rue Principale, Bernierville	1995 09 27	89 501,48 \$

6° Avis de correction

Prenez avis que, contrairement à ce qu'il a été communiqué à «l'avis de qualité du curateur public» dans les journaux La Presse, Le Soleil et The Gazette du 7 décembre 2002 et dans la *Gazette officielle du Québec* du 21 décembre 2002, le curateur public a décliné juridiction pour agir conformément aux articles 696 et suivants du Code civil du Québec, à titre de liquidateur de la succession Laurette Masse (Viau), en son vivant domicilié au 163, 1^{re} Avenue, à LaSalle et décédée le 23 mai 2002.

Prenez avis que, contrairement à ce qu'il a été communiqué à «l'avis de qualité du curateur public» dans les journaux La Presse, Le Soleil et The Gazette du 2 novembre 2002 et dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 novembre 2002, le curateur public a décliné juridiction pour agir conformément à l'article 24(3) de la Loi sur le curateur public à titre d'administrateur provisoire de la compagnie Gestion A.L.P.S. Inc. .

Le curateur public du Québec,
Direction des successions non réclamées
600, boulevard René-Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W9
Tél. : (514) 873-4074
1 800 363-9020
www.curateur.gouv.qc.ca

24117

Directeur de l'état civil

Changements de nom — Accordés

Adam Christopher Glen Gullison

Par la décision numéro 2002 CN 1153, qui a pris effet le 10 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Adam Christopher Glen Carey, né le 18 mai 1993, en celui de Adam Christopher Glen Gullison.

Québec, le 10 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Aldénoriane Juliette Dumas-Amesse

Par la décision numéro 2002 CN 1057, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Noriane Juliette Dumas-Amesse, née le 14 octobre 1998, en celui de Aldénoriane Juliette Dumas-Amesse.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Alexandre Leblond

Par la décision numéro 2002 CN 1101, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Alexandre Chevalier, né le 9 juin 1992, en celui de Alexandre Leblond.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Alexandrine Kathleen Gauvin

Par la décision numéro 2002 CN 1120, qui a pris effet le 10 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Alexandrine Kathleen Arsenaault, née le 22 juillet 1983, en celui de Alexandrine Kathleen Gauvin.

Québec, le 10 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Amanda Marie Case

Par la décision numéro 2002 CN 1121, qui a pris effet le 10 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Amanda Marie Pritchett, née le 6 novembre 1983, en celui de Amanda Marie Case.

Québec, le 10 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Anabelle Sarah Amélie Poisson-Grégoire

Par la décision numéro 2002 CN 1116, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Anabelle Sarah Amélie Grégoire, née le 22 août 1994, en celui de Anabelle Sarah Amélie Poisson-Grégoire.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Annette Anne Roy

Par la décision numéro 2002 CN 1128, qui a pris effet le 10 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Anne Roy, née le 9 juillet 1934, en celui de Annette Anne Roy.

Québec, le 10 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Anne Yamina Scharf

Par la décision numéro 2002 CN 1036, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Yamina Abdelaziz, née le 4 avril 1961, en celui de Anne Yamina Scharf.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Annie Marie Stéphanie Horth

Par la décision numéro 2002 CN 1136, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Annie Marie Stéphanie Labrosse, née le 13 mai 1966, en celui de Annie Marie Stéphanie Horth.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Bauvin Joseph Azarias St-Amour

Par la décision numéro 2002 CN 1106, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Azarias Joseph St Amour, né le 22 mai 1928, en celui de Bauvin Joseph Azarias St-Amour.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Carmelle Yves Carmel Nelson

Par la décision numéro 2002 CN 1068, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Yves Carmel Nelson, née le 16 juillet 1976, en celui de Carmelle Yves Carmel Nelson.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Carole Marie Florence Boulay

Par la décision numéro 2002 CN 1134, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Caroll Marie Florence Boulet, née le 10 mai 1945, en celui de Carole Marie Florence Boulay.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Cécile Marie Céline Yolande Béliveau

Par la décision numéro 2002 CN 1127, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Céline Yolande Marie Doyon, née le 9 mars 1962, en celui de Cécile Marie Céline Yolande Béliveau.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Chantal Marie Josée Pauline Champagne

Par la décision numéro 2002 CN 1037, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Chantal Marie Josée Pauline Vachon, née le 13 mai 1971, en celui de Chantal Marie Josée Pauline Champagne.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Charles Alexander Pereira-Chouinard

Par la décision numéro 2002 CN 1115, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Charles Alexander Pereira Chouinard, né le 15 octobre 1999, en celui de Charles Alexander Pereira-Chouinard.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Christophe Joseph Sébastien Robillard

Par la décision numéro 2002 CN 1100, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Christophe Robillard, né le 2 décembre 1999, en celui de Christophe Joseph Sébastien Robillard.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Daniel Joseph Georges Henri Luc Levesque

Par la décision numéro 2002 CN 1039, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Daniel Joseph Georges Henri Luc Brown, né le 1^{er} mars 1961, en celui de Daniel Joseph Georges Henri Luc Levesque.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Dannie Marie Bernatchez

Par la décision numéro 2002 CN 1088, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Dany Marie Bernatchez, née le 19 juillet 1969, en celui de Dannie Marie Bernatchez.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Dave Mahendranath Gumputhram Berry

Par la décision numéro 2002 CN 1014, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Mahendranath Gumputhram, né le 29 décembre 1965, en celui de Dave Mahendranath Gumputhram Berry.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Elena Dmitrievna Romanko

Par la décision numéro 2002 CN 1026, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Elena Dmitrievna Dunayevski, née le 21 juin 1985, en celui de Elena Dmitrievna Romanko.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Emmanuel Viala St Eloi

Par la décision numéro 2002 CN 1073, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Viala St Eloi, né le 18 mars 1972, en celui de Emmanuel Viala St Eloi.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Françoise Marie Frances Paiement

Par la décision numéro 2002 CN 1047, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Frances Marie Paiement, née le 16 février 1948, en celui de Françoise Marie Frances Paiement.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

François-Xavier Eric Jalbert

Par la décision numéro 2002 CN 1103, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Xavier Eric Jalbert, né le 13 janvier 2002, en celui de François-Xavier Eric Jalbert.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Frank Joseph France Ghislain Ouellet

Par la décision numéro 2002 CN 1158, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de France Joseph Ghislain Ouellet, né le 5 mars 1941, en celui de Frank Joseph France Ghislain Ouellet.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Frida Hrepsimé Tufunkijian

Par la décision numéro 2002 CN 1085, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Hrepsimé Tufunkijian, née le 9 octobre 1929, en celui de Frida Hrepsimé Tufunkijian.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Gabriela Toledo

Par la décision numéro 2002 CN 1096, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Gabriela Cohen, née le 21 juin 1977, en celui de Gabriela Toledo.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Gabrielle Martine Brochu

Par la décision numéro 2002 CN 1044, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Martine Brochu, née le 7 février 1977, en celui de Gabrielle Martine Brochu.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Ghislaine Marie Yvonne Blanchette

Par la décision numéro 2002 CN 1095, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Giseleine Marie Yvonne Blanchette, née le 27 février 1944, en celui de Ghislaine Marie Yvonne Blanchette.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Ghislain Joseph Gagnon

Par la décision numéro 2002 CN 1040, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jycélin Joseph Gagnon, né le 28 juin 1944, en celui de Ghislain Joseph Gagnon.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Gisane Marie Madeleine Poirier

Par la décision numéro 2002 CN 1052, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Gizanne Marie Madeleine Poirier, née le 16 septembre 1956, en celui de Gisane Marie Madeleine Poirier.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Gisèle Thérèse Brochu

Par la décision numéro 2002 CN 1084, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Thérèse Brochu, née le 22 février 1929, en celui de Gisèle Thérèse Brochu.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Guylaine Marielle Champagne

Par la décision numéro 2002 CN 1038, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Guylaine Marielle Vachon, née le 6 février 1979, en celui de Guylaine Marielle Champagne.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Hélène Marie Sylvie Bradette

Par la décision numéro 2002 CN 1091, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Hélène Marie Sylvie Bradet, née le 7 janvier 1963, en celui de Hélène Marie Sylvie Bradette.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Janick Marie Thérèse Piché

Par la décision numéro 2002 CN 1092, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jeannique Marie Thérèse Piché, née le 10 octobre 1964, en celui de Janick Marie Thérèse Piché.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jean Charles Joseph Louiz De Paula

Par la décision numéro 2002 CN 1104, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jean Charles Joseph Louiz De Oliveira Paula, né le 17 mai 1951, en celui de Jean Charles Joseph Louiz De Paula.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jean-Guy Joseph Baptiste Godbout

Par la décision numéro 2002 CN 1157, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jean Joseph Baptiste Godbout, né le 13 janvier 1948, en celui de Jean-Guy Joseph Baptiste Godbout.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jean Lionel Jarvis Carignan

Par la décision numéro 2002 CN 1159, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Lionel Jarvis Carignan, né le 5 juin 1934, en celui de Jean Lionel Jarvis Carignan.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jennie Jeanne Chorney

Par la décision numéro 2002 CN 1139, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jeanne Gorney, née le 4 juillet 1922, en celui de Jennie Jeanne Chorney.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jennifer Andrea Reano Moreno

Par la décision numéro 2002 CN 1028, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jennifer Andrea Moreno, née le 6 mai 1988, en celui de Jennifer Andrea Reano Moreno.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jenny Dieni Cleophart

Par la décision numéro 2002 CN 1102, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Dieni Cleophart, née le 1^{er} septembre 1994, en celui de Jenny Dieni Cleophart.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jeremy Luanglath

Par la décision numéro 2002 CN 1054, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jeremy Khountavong, né le 28 décembre 1993, en celui de Jeremy Luanglath.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jocelyne Marie Suzanne Roy

Par la décision numéro 2002 CN 1090, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Goslyne Marie Suzanne Roy, née le 19 avril 1946, en celui de Jocelyne Marie Suzanne Roy.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jonathan Bouchard

Par la décision numéro 2002 CN 1058, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jonathan B. Plamondon, né le 30 avril 1988, en celui de Jonathan Bouchard.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Jules Joseph Jacelain Simard

Par la décision numéro 2002 CN 1082, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Julo Joseph Jacelain Simard, né le 23 février 1943, en celui de Jules Joseph Jacelain Simard.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Kenza Aït-Youssi

Par la décision numéro 2002 CN 1087, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Kenza Noufsi, née le 8 mars 1951, en celui de Kenza Aït-Youssi.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Krystyna Julie Clément

Par la décision numéro 2002 CN 1129, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Krystyna Julie Clément, née le 30 juin 1977, en celui de Krystyna Julie Clément.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Laurent Joseph François Xavier Fraser

Par la décision numéro 2002 CN 1077, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Xavier Joseph François Fraser, né le 9 mars 1924, en celui de Laurent Joseph François Xavier Fraser.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Léonie Marie Michèle Milhomme

Par la décision numéro 2002 CN 1149, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Léonie Marie Michèle Martin, née le 27 mai 1988, en celui de Léonie Marie Michèle Milhomme.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lilly Bao Ngoc Han Nguyen

Par la décision numéro 2002 CN 1086, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Bao Ngoc Han Nguyen, née le 7 février 1974, en celui de Lilly Bao Ngoc Han Nguyen.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lise Marie Claudette Elise Laroche

Par la décision numéro 2002 CN 1062, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Elise Marie Claudette Laroche, née le 18 novembre 1943, en celui de Lise Marie Claudette Elise Laroche.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lise Marie Nicole Normande Beaulieu

Par la décision numéro 2002 CN 1050, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Normande Marie Nicole Beaulieu, née le 7 septembre 1945, en celui de Lise Marie Nicole Normande Beaulieu.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lolita Marie Dorina Godfroy

Par la décision numéro 2002 CN 1137, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Lolita Marie Dorina Godfroy, née le 25 septembre 1943, en celui de Lolita Marie Dorina Godfroy.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lonya Francine Eileen Kruk

Par la décision numéro 2002 CN 1135, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Eileen Francine Kruk, née le 17 juillet 1957, en celui de Lonya Francine Eileen Kruk.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Louise Marie Françoise Louise Marcoux

Par la décision numéro 2002 CN 1069, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Louise Marie Françoise Marcoux, née le 27 septembre 1965, en celui de Louise Marie Françoise Louise Marcoux.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Louise Marie Thérèse Dussault

Par la décision numéro 2002 CN 1051, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Louise Marie Thérèse Dusseault, née le 15 avril 1962, en celui de Louise Marie Thérèse Dussault.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Louis-Pierre Christian Dorval

Par la décision numéro 2002 CN 1011, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Louis-Pierre Christian Dorval-Viel, né le 29 novembre 1976, en celui de Louis-Pierre Christian Dorval.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Lucie Marie Roy

Par la décision numéro 2002 CN 1048, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Lucie Marie, née le 11 février 1960, en celui de Lucie Marie Roy.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Maaïke Margaret Hazel Sears

Par la décision numéro 2002 CN 1045, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Margaret Hazel Sears, née le 12 décembre 1970, en celui de Maaïke Margaret Hazel Sears.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Marcel Joseph Emile Bruneau

Par la décision numéro 2002 CN 1079, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marcel Joseph Emile, né le 28 février 1951, en celui de Marcel Joseph Emile Bruneau.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Marcel Joseph René St-Arneault

Par la décision numéro 2002 CN 1081, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marcel Joseph René St-Arneault, né le 24 novembre 1950, en celui de Marcel Joseph René St-Arneault.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Marie-Claude Tremblay

Par la décision numéro 2002 CN 1154, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de la mention du sexe et de son nom de Claude Joseph Philippe Tremblay, né le 20 mars 1949, en celui de Marie-Claude Tremblay.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Marie Ginette Carmen Mailhot

Par la décision numéro 2002 CN 1097, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Ginette Marie Carmen Lanoix, née le 25 mars 1951, en celui de Marie Ginette Carmen Mailhot.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Marie Louise Bounadere

Par la décision numéro 2002 CN 1138, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Louise Nader, née le 18 octobre 1926, en celui de Marie Louise Bounadere.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Martin Toledo

Par la décision numéro 2002 CN 1094, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Martin Cohen, né le 23 avril 1979, en celui de Martin Toledo.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Mathieu Peter Matej Vyboh

Par la décision numéro 2002 CN 1145, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Matej Peter Vyboh, né le 2 février 1956, en celui de Mathieu Peter Matej Vyboh.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Myriam Ramo Muyal

Par la décision numéro 2002 CN 1089, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Ramo Muyal, née le 19 novembre 1952, en celui de Myriam Ramo Muyal.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Maxime Joseph Jacques Lemoine-Caron

Par la décision numéro 2002 CN 1117, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Maxime Joseph Jacques Lemoine, né le 7 septembre 1990, en celui de Maxime Joseph Jacques Lemoine-Caron.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Nancy Maureen Denise Boisjoly

Par la décision numéro 2002 CN 1093, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Nancy Maureen Denise Shannon, née le 12 août 1963, en celui de Nancy Maureen Denise Boisjoly.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Michael Alexander Dupont

Par la décision numéro 2002 CN 1151, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Michael Alexander Waterhouse, né le 21 janvier 1996, en celui de Michael Alexander Dupont.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Natalie Zaidan

Par la décision numéro 2002 CN 1076, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Natalie Cesari, née le 3 septembre 1975, en celui de Natalie Zaidan.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Michael Mario Di Vita

Par la décision numéro 2002 CN 1125, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Michele Mario Di Vita, né le 22 juin 1983, en celui de Michael Mario Di Vita.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Nataly Marie Christine Tremblay

Par la décision numéro 2002 CN 1046, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Nathalie Marie Christine Tremblay, née le 13 juillet 1966, en celui de Nataly Marie Christine Tremblay.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Michel Ky-Tran HoHuu

Par la décision numéro 2002 CN 1065, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Ky Tran Ho Huu, né le 26 novembre 1968, en celui de Michel Ky-Tran HoHuu.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Nicole Ariel Dupont

Par la décision numéro 2002 CN 1151, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Nicole Ariel Waterhouse, née le 28 avril 1993, en celui de Nicole Ariel Dupont.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Nina Lynn Schlitter Howard

Par la décision numéro 2002 CN 1055, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Nina Lynn Schlitter, née le 31 mai 1997, en celui de Nina Lynn Schlitter Howard.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Olina Marie Diotte

Par la décision numéro 2002 CN 1130, qui a pris effet le 8 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie-Olina Guillot, née le 12 juin 1940, en celui de Olina Marie Diotte.

Québec, le 8 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Patrick Joseph Guy Langelier

Par la décision numéro 2002 CN 1123, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Patrick Joseph Guy Théberge, né le 18 mars 1981, en celui de Patrick Joseph Guy Langelier.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Pierre Gulson Chérubin

Par la décision numéro 2002 CN 1072, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Pierre Gulson Gentilhomme, né le 10 février 1962, en celui de Pierre Gulson Chérubin.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Pierre Joseph Hassen Albert Ali

Par la décision numéro 2002 CN 1066, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Hassen Joseph Albert Bin Ali, né le 4 janvier 1962, en celui de Pierre Joseph Hassen Albert Ali.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Pierre Joseph Rupes Saville Béardeau

Par la décision numéro 2002 CN 1108, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Roméo Joseph Rupes Saville Berardo, né le 14 janvier 1942, en celui de Pierre Joseph Rupes Saville Béardeau.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Rachel Jacqueline Marie Tourangeau

Par la décision numéro 2002 CN 1053, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Rachelle Jacqueline Marie Tourangeau, née le 14 novembre 1943, en celui de Rachel Jacqueline Marie Tourangeau.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Raphaëla Gita Ita Sonnenschein

Par la décision numéro 2002 CN 1035, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Gita Ita Sonnenschein, née le 23 février 1971, en celui de Raphaëla Gita Ita Sonnenschein.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Raymond Joseph Serge Michel Rocray

Par la décision numéro 2002 CN 1074, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Raymond Joseph Serge Michel Pineault, né le 25 avril 1973, en celui de Raymond Joseph Serge Michel Rocray.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Renaud Joseph Hermille Bérubé

Par la décision numéro 2002 CN 1105, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Renald Joseph Hermille Bérubé, né le 22 mars 1938, en celui de Renaud Joseph Hermille Bérubé.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Richard Joseph François Xavier Girard

Par la décision numéro 2002 CN 1156, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Richard Joseph François Xavier Boudreault, né le 19 mai 1939, en celui de Richard Joseph François Xavier Girard.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Richère Nathalie David

Par la décision numéro 2002 CN 1060, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Richère Esprit Saint David, née le 22 septembre 1972, en celui de Richère Nathalie David.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Rosaire Joseph Armand Nazaire Landry

Par la décision numéro 2002 CN 1078, qui a pris effet le 30 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Nazaire Joseph Armand Landry, né le 3 décembre 1925, en celui de Rosaire Joseph Armand Nazaire Landry.

Québec, le 30 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sage St-Amand

Par la décision numéro 2002 CN 1067, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Sagette Esprit-Saint St-Amand, née le 11 septembre 1964, en celui de Sage St-Amand.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sam François Samuel Kennedy

Par la décision numéro 2002 CN 1099, qui a pris effet le 3 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de François Samuel Kennedy, né le 29 décembre 1996, en celui de Sam François Samuel Kennedy.

Québec, le 3 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Samira Boumrah

Par la décision numéro 2002 CN 1114, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Samira Bertrand, née le 23 mai 1997, en celui de Samira Boumrah.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sarah Alison Vogel Eadie

Par la décision numéro 2002 CN 1150, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Sarah Alison Vogel-Eadie, née le 26 mars 1999, en celui de Sarah Alison Vogel Eadie.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sarah-Kim Marie Nathalie Gignac-Lemieux

Par la décision numéro 2002 CN 1056, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Sarah-Kim Marie Nathalie Gignac, née le 26 juin 1995, en celui de Sarah-Kim Marie Nathalie Gignac-Lemieux.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sarah Marie Carole Landreville

Par la décision numéro 2002 CN 1122, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Carole Landreville, née le 13 mai 1971, en celui de Sarah Marie Carole Landreville.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Simonne Marie Cécile Emelienne Normandeau

Par la décision numéro 2002 CN 1131, qui a pris effet le 10 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Emelienne Cécile Normandeau, née le 30 mars 1939, en celui de Simonne Marie Cécile Emelienne Normandeau.

Québec, le 10 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sophie Yvette Olivette Labelle-Jackson

Par la décision numéro 2002 CN 1070, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Sophie Yvette Olivette Jackson, née le 14 juin 1971, en celui de Sophie Yvette Olivette Labelle-Jackson.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Sylvaine Marie Linette Silvelle Ouellet

Par la décision numéro 2002 CN 1049, qui a pris effet le 23 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Silvelle Linette Ouellet, née le 7 mars 1942, en celui de Sylvaine Marie Linette Silvelle Ouellet.

Québec, le 23 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Thomas Dumas-Brindle

Par la décision numéro 2002 CN 1110, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Thomas Brindle, né le 31 décembre 1998, en celui de Thomas Dumas-Brindle.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Tony Joseph Michelin Ovila Demers

Par la décision numéro 2002 CN 1126, qui a pris effet le 6 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Michelin Joseph Ovila Demers, né le 26 avril 1960, en celui de Tony Joseph Michelin Ovila Demers.

Québec, le 6 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Véronique Julie Riel

Par la décision numéro 2002 CN 1142, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Véronique Julie Elmaleh, née le 20 janvier 1970, en celui de Véronique Julie Riel.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Véronique Marie Danielle Belcourt

Par la décision numéro 2002 CN 1071, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Véronique Marie Danielle Arsenault-Belcourt, née le 12 décembre 1978, en celui de Véronique Marie Danielle Belcourt.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Warfflain Hippolyte

Par la décision numéro 2002 CN 1152, qui a pris effet le 9 janvier 2003, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Warff-Lyn Hippolyte, né le 19 août 1998, en celui de Warfflain Hippolyte.

Québec, le 9 janvier 2003

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Yanni Ionut Marin

Par la décision numéro 2002 CN 1064, qui a pris effet le 27 décembre 2002, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Ionut Marin, né le 20 août 1978, en celui de Yanni Ionut Marin.

Québec, le 27 décembre 2002

8586

Le Directeur de l'état civil,
JACQUES SAINT-LAURENT

Changements de nom — Demandes

Abdelkader Senouci

Prenez avis que Abdelkader Senouci, dont l'adresse du domicile est le 299, rue des Lilas, Charlemagne, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Carl Senouci.

Charlemagne, le 30 janvier 2003

24130-7-2

ABDELKADER SENOUCI

**Anaïs Dolorès Fleurette Sarah Ferrer
Jordi Jean Gérard Ferrer**

Prenez avis que Brigitte Marie Michèle Légal, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 9, rue Carrière, Pointe-au-Chêne, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Anaïs Dolorès Fleurette Sarah Ferrer et de Jordi Jean Gérard Ferrer en ceux de Anaïs Dolorès Fleurette Sarah Légal-Ferrer et de Jordi Jean Gérard Légal-Ferrer.

Pointe-au-Chêne, le 20 janvier 2003

24142-7-2

BRIGITTE LÉGAL

Anna-Maëlle Sy-Laprise

Prenez avis que Maude Laprise, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 2567, avenue Jeanne-d'Arc, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Anna-Maëlle Sy-Laprise en celui de Anna-Maëlle Laprise.

Montréal, le 5 décembre 2002

24131-7-2

MAUDE LAPRISE

**Ariane Yue-Zhong Linda Élisabeth,
Filiatrault-Lévesque
Julien Shih Peng François, Filiatrault-Lévesque**

Prenez avis que Céline Filiatrault, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 3465, rue Anatole-Carignan, Lachine, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Ariane Yue-Zhong Linda Élisabeth, Filiatrault-Lévesque et de Julien Shih Peng François, Filiatrault-Lévesque en ceux de Ariane Yue-Zhong Linda Élisabeth Filiatrault, Lévesque et de Julien Shih Peng François Filiatrault, Lévesque.

Lachine, le 22 janvier 2003

24143-7-2

CÉLINE FILIATRAULT

Arianne Labbé

Prenez avis que Véronique Picard, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est à Betsiamites, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Arianne Labbé en celui de Aryanne Labbé.

Betsiamites, le 24 janvier 2003

24092-6-2

VÉRONIQUE PICARD

Armande Ringuette

Prenez avis que Armande Ringuette, dont l'adresse du domicile est le 19762, place de l'Aviron, Mirabel, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Armande Deroy.

Mirabel, le 21 janvier 2003

24081-6-2

ARMANDE DEROY

Bobby Joseph Potvin

Prenez avis que Bobby Joseph Potvin, dont l'adresse du domicile est le 4820, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Léar Potvin.

Montréal, le 24 janvier 2003

24132-7-2

BOBBY POTVIN

**Camille Chauvette
Marie-Anne Chauvette**

Prenez avis que Carmelle Nolin, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 7, rue Monfette, appartement 2, Victoriaville, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Camille Chauvette et de Marie-Anne Chauvette en ceux de Camille Nolin Chauvette et de Marie-Anne Nolin Chauvette.

Victoriaville, le 26 janvier 2003

24107-6-2

CARMELLE NOLIN

Camille Joseph Benoit Gilbert

Prenez avis que Camille Joseph Benoit Gilbert, dont l'adresse du domicile est le 223D, boulevard Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Camil Joseph Benoit Gilbert.

Dolbeau-Mistassini, le 20 janvier 2003

24118-7-2

CAMIL GILBERT

Candice-Grâce Sullivan

Prenez avis que Candice-Grâce Sullivan, dont l'adresse du domicile est le 59, rue Saint-Joseph Est, appartement 1, Rimouski, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Candice Larrivée.

Rimouski, le 31 janvier 2003

24144-7-2

CANDICE-GRÂCE SULLIVAN

Chéri Charles Duquette

Prenez avis que Chéri Charles Duquette, dont l'adresse du domicile est le 8, 11^e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Charles Duquette.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, 21 janvier 2003

24082-6-2

CHARLES DUQUETTE

Chhao Ovyi Giang

Prenez avis que Chhao Ovyi Giang, dont l'adresse du domicile est le 9049, rue Jeanne-Mance, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lynda Giang.

Montréal, le 18 janvier 2003

24093-6-2

CHHAO GIANG

Colin-Shaka Bahenduzi

Prenez avis que Joseph Bahenduzi, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 4298, rue King, Pierrefonds, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Colin-Shaka Bahenduzi en celui de Christophe Shaka Bahenduzi.

Pierrefonds, le 20 janvier 2003

24119-7-2

JOSEPH BAHENDUZI

Constantine Padoulis

Prenez avis que Constantine Padoulis, dont l'adresse du domicile est le 1810, rue Louis-Bélanger, Laval, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Constantinos Pantoulis.

Laval, le 6 janvier 2003

24083-6-2

CONSTANTINE PADOULIS

**Courtney Jerrica Tellier
Dakota Jesse James Tellier**

Prenez avis que Kristina Tellier, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 385, rue Bergevin, appartement 5, LaSalle, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Courtney Jerrica Tellier et de Dakota Jesse James Tellier en ceux de Courtney Jerrica Delaronde et de Dakota Jesse James Delaronde.

LaSalle, le 27 janvier 2003

24108-6-2

KRISTINA TELLIER

Danis Gagnon

Prenez avis que Danis Gagnon, dont l'adresse du domicile est le 235, avenue des Jasmins Sud, Alma, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dany Gagnon.

Alma, le 15 janvier 2003

24145-7-2

DANY GAGNON

Dany Gélinas

Prenez avis que Dany Gélinas, dont l'adresse du domicile est le 361, route 350, Charette, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dany Lagotte.

Charette, le 11 janvier 2003

24133-7-2

DANY GÉLINAS

Diane Bois

Prenez avis que Diane Bois, dont l'adresse du domicile est le 10522, avenue Georges-Baril, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Diane Corbeil.

Montréal, le 17 janvier 2003

24134-7-2

DIANE BOIS

Efrosina Kaleva Anguelova

Prenez avis que Efrosina Kaleva Anguelova, dont l'adresse du domicile est le 5265, rue De Lanaudière, appartement 7, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sonia Kaleva Anguelova.

Montréal, le 29 janvier 2003

24109-6-2

SONIA K. ANGUELOVA

**Evan James Victor Kuipers-Abbey
Justin John Kuipers-Abbey**

Prenez avis que Laura Ann Pittaro, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 81, rue Mount Pleasant, Hudson, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Evan James Victor Kuipers-Abbey et de Justin John Kuipers-Abbey en ceux de Evan James Victor Abbey et de Justin John Abbey.

Hudson, le 7 janvier 2003

24094-6-2

LAURA PITTARO

Farhad Rahimi-Far

Prenez avis que Farhad Rahimi-Far, dont l'adresse du domicile est le 5548, chemin Queen-Mary, appartement 4, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Fernando Raimi.

Montréal, le 15 janvier 2003

24095-6-2

FERNANDO RAHIMI

Ghislain Richard

Prenez avis que Ghislain Richard, dont l'adresse du domicile est le 158, rue de la Rivière, Grande-Vallée, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Guylain Richard.

Gaspé, le 21 novembre 2002

24096-6-2

GUYLAIN RICHARD

François Paquette

Prenez avis que François Paquette, dont l'adresse du domicile est le 23, 19^e Avenue, Melocheville, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Patrick Proulx.

Montréal, le 9 septembre 2002

24084-6-2

FRANÇOIS PAQUETTE

Gisselaine Guay

Prenez avis que Gisselaine Guay, dont l'adresse du domicile est le 128, rue Campagna, Victoriaville, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Guay.

Victoriaville, le 24 janvier 2003

24097-6-2

GHISLAINE GUAY

**Garry Arsenaault
Pierre Arsenaault**

Prenez avis que Ann Arsenaault, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 211, rue du Loup, Saint-Alexis-des-Monts, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Garry Arsenaault et de Pierre Arsenaault en ceux de Garry Clément et de Pierre Clément.

Saint-Alexis-des-Monts, le 10 janvier 2003

24085-6-2

ANN ARSENAULT

Isabelle Doutre

Prenez avis que Isabelle Doutre, dont l'adresse du domicile est le 3814, boulevard Décarie, appartement 1, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Isabelle Dunn-Doutre.

Montréal, le 3 février 2003

24147-7-2

ISABELLE DOUTRE

George Vincent Chairella

Prenez avis que George Vincent Chairella, dont l'adresse du domicile est le 15, avenue Leslie, North Hatley, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de George Vincent Chiarella.

Saint-Georges, le 27 janvier 2003

24146-7-2

GEORGE VINCENT CHIARELLA

Johnny Jr Fleming

Prenez avis que Johnny Jr Fleming, dont l'adresse du domicile est le 220, rue Doyon, Sainte-Sabine, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de John Jr Fleming.

Sainte-Sabine, le 3 février 2003

24148-7-2

JOHN JR FLEMING

Gérardine Gallant

Prenez avis que Gérardine Gallant, dont l'adresse du domicile est le 45, rue Lévesque, Sainte-Blandine, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Géraldine Gallant.

Saint-Narcisse-de-Rimouski, le 20 janvier 2003

24087-6-2

GÉRALDINE GALLANT

Joseph Marc Guy Belleville

Prenez avis que Joseph Marc Guy Belleville, dont l'adresse du domicile est le 803, rue Désormeaux, Sherbrooke, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-Guy Belleville.

Sherbrooke, le 4 février 2003

24149-7-2

JEAN-GUY BELLEVILLE

Joseph Serge Jacques Martin Couvrette

Prenez avis que Joseph Serge Jacques Martin Couvrette, dont l'adresse du domicile est le 312, rue de la Perdriole, Sainte-Adèle, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Serge Jacques Martin Couvrette Hansen.

Sainte-Adèle, le 18 janvier 2003

24086-6-2

MARTIN COUVRETTE

Linne Marie Lumina Boily

Prenez avis que Linne Marie Lumina Boily, dont l'adresse du domicile est le 2047, rue de l'Église, Sainte-Julie, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lyne Marie Lumina Boily.

Sainte-Julie, le 20 janvier 2003

24088-6-2

LYNE BOILY

Karine Internoscia-Cyr

Prenez avis que Karine Internoscia-Cyr, dont l'adresse du domicile est le 556, croissant d'Athènes, Laval, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Karine Internoscia.

Laval, le 29 janvier 2003

24120-7-2

KARINE INTERNOSCIA-CYR

Malken Bayrakdarian

Prenez avis que Malken Bayrakdarian, dont l'adresse du domicile est le 1050, rue Noir, Brossard, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Malken Darian.

Brossard, le 24 janvier 2003

24111-6-2

Le procureur du requérant,
PIERRE FRANÇOIS POULIN, *notaire*

Khidhir Mazin Hanna

Prenez avis que Khidhir Mazin Hanna, dont l'adresse du domicile est le 201, avenue Metcalfe, appartement 329, Westmount, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Max Hanna.

Westmount, le 11 janvier 2003

24110-6-2

MAZIN K. HANNA

Manuel Bouton

Prenez avis que Yves Lafond, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 9191, rue Saint-Vincent, Mirabel, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Manuel Bouton en celui de Manuel Bouton Lafond.

Mirabel, le 9 décembre 2002

24112-6-2

YVES LAFOND

Laurie Gabrielle Bédard

Prenez avis que Caroline Frenette, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 1075, rue de l'Oise, appartement 204, Charlesbourg, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Laurie Gabrielle Bédard en celui de Laurie Gabrielle Frenette.

Charlesbourg, le 27 janvier 2003

24121-7-2

CAROLINE FRENETTE

Marie-Ange Mariette Gravel

Prenez avis que Marie-Ange Mariette Gravel, dont l'adresse du domicile est le 4031, rue Bertrand, Cap-Rouge, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Ange Mariette Maggie Gravel.

Québec, le 30 janvier 2003

24122-7-2

MARIE-ANGE MARIETTE GRAVEL

Ling Mein Son

Prenez avis que Kien Ha, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 12526, rue Edmond-Archambault, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ling Mein Son en celui de Philippe Son.

Montréal, le 30 avril 2002

24150-7-2

KIEN HA

Marie Anita Beaulieu

Prenez avis que Marie Anita Beaulieu, dont l'adresse du domicile est le 220, rang de la Rivière-Belle-Isle, Portneuf, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Anyta Noël.

Portneuf, le 30 janvier 2003

24123-7-2

MARIE ANITA BEAULIEU

Marie Anne Danièle Potvin

Prenez avis que Marie Anne Danièle Potvin, dont l'adresse du domicile est le 161A, chemin de la Savane, appartement 1, Gatineau, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Anne Danielle Potvin.

Gatineau, le 27 janvier 2003

24124-7-2

DANIELLE POTVIN

Marie-Claude Jalbert

Prenez avis que Marie-Claude Jalbert, dont l'adresse du domicile est le 1605, rue des Hauts-Bois, appartement 6, Val-d'Or, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Claude Authier.

Val-d'Or, le 27 janvier 2003

24113-6-2

MARIE-CLAUDE JALBERT

Marie Denise Isabelle Vachon

Prenez avis que Marie Denise Isabelle Vachon, dont l'adresse du domicile est le 18, rue Laurier, Terrebonne, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Denise Isabelle Mallet.

Terrebonne, le 20 janvier 2003

24098-6-2

ISABELLE VACHON

Marie-Josée Diane Steinkey

Prenez avis que Michèle Laverdière, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 95, rue du Lac-Arbour Est, Saint-Alphonse-Rodriguez, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Josée Diane Steinkey en celui de Marie-Josée Diane Laverdière.

Saint-Alphonse-Rodriguez, le 1^{er} décembre 2002

24099-6-2

MICHÈLE LAVERDIÈRE

Marie Rose Jacqueline Madeleine Hébert

Prenez avis que Marie Rose Jacqueline Madeleine Hébert, dont l'adresse du domicile est le 699, route Bégin, Saint-Anselme, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jeannette Jacqueline Hébert.

Saint-Anselme, le 29 janvier 2003

24135-7-2

JEANNETTE HÉBERT

Marilyn Savard

Prenez avis que Catheryne Nantel, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 3251, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marilyn Savard en celui de Marilyn Savard Nantel.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 9 décembre 2002

24100-6-2

CATHERYNE NANTEL

Maryan Marie Rachel Tessier

Prenez avis que Maryan Marie Rachel Tessier, dont l'adresse du domicile est le 1051, rue Le Bourdais, Saint-Tite, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marianne Marie Rachel Tessier.

Saint-Tite, le 23 janvier 2003

24104-6-2

MARIANNE TESSIER

Michel Desgroseilliers

Prenez avis que Michel Desgroseilliers, dont l'adresse du domicile est le 1625, avenue Champfleury, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Michel Gjeric.

Québec, le 23 janvier 2003

24101-6-2

MICHEL DESGROSEILLIERS

Mohammed Zerouali Ouariti

Prenez avis que Mohammed Zerouali Ouariti, dont l'adresse du domicile est le 5305, rue Loiselle, Trois-Rivières, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Simon Ouariti.

Trois-Rivières, le 29 janvier 2003

24136-7-2

SIMON OUARITI

Nathalie Saint-Onge

Prenez avis que Nathalie Saint-Onge, dont l'adresse du domicile est le 72, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nathalie Vienneau.

Ce changement affectera aussi Jonathan Bilodeau et Nathanaël Carpentier.

Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 20 janvier 2003

24089-6-2

NATHALIE SAINT-ONGE

Noémie Poulin

Prenez avis que Marie-Claude Dargis, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 8485, rue De Teck, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Noémie Poulin en celui de Noémie Poulin Dargis.

Montréal, le 30 janvier 2003

24137-7-2

MARIE-CLAUDE DARGIS

Rejane Marie Georgette Pilon

Prenez avis que Rejane Marie Georgette Pilon, dont l'adresse du domicile est le 8917, boulevard LaSalle, appartement 308, LaSalle, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rejeanne Marie Georgette Pilon.

LaSalle, le 24 janvier 2003

24114-6-2

REJEANNE PILON

Patrice Guy

Prenez avis que Patrice Guy, dont l'adresse du domicile est le 439, rue Cartier, Rimouski, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Patrick Guy.

Rimouski, le 29 novembre 2002

24151-7-2

PATRICK GUY

Robert Grocholski

Prenez avis que Robert Grocholski, dont l'adresse du domicile est le 315, avenue Manning, Verdun, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Robert Grow.

Verdun, le 22 janvier 2003

24115-6-2

ROBERT GROCHOLSKI

Patrice Simard

Prenez avis que Patrice Simard, dont l'adresse du domicile est le 8675, place Bonne-Entente, appartement 1, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Patrice Cloutier.

Québec, le 27 janvier 2003

24138-7-2

PATRICE SIMARD

Rose Lussier

Prenez avis que Sonia Ducharme, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 1, rue du Sentier, Saint-Constant, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Rose Lussier en celui de Rose Lussier Ducharme.

Saint-Constant, le 30 janvier 2003

24152-7-2

SONIA DUCHARME

Paul Ouellette

Prenez avis que Marie Boucher, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 570, rue Filiatrault, Saint-Laurent, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Paul Ouellette en celui de Paul-Antoine Ouellette.

Saint-Laurent, le 11 janvier 2003

24139-7-2

MARIE BOUCHER

Ryan Curry

Prenez avis que Richard Curry, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 193, chemin Saint-Guillaume, Sainte-Marthe, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ryan Curry en celui de Ryan Benjamin Curry.

Sainte-Marthe, le 9 janvier 2003

24125-7-2

RICHARD CURRY

Raynald Dufault

Prenez avis que Raynald Dufault, dont l'adresse du domicile est le 530, montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ronald Dufault.

Sainte-Victoire-de-Sorel, le 22 janvier 2003

24090-6-2

RONALD DUFAULT

Shany Marie-Soleil Picoutlagan-Morrisette

Prenez avis que Linda Picoutlagan, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 34, rue Pinip, Sept-Îles, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Shany Marie-Soleil Picoutlagan-Morrisette en celui de Shany Marie-Soleil Morisette.

Sept-Îles, le 26 janvier 2003

24116-6-2

LINDA PICOUTLAGAN

Simion Marginean

Prenez avis que Simion Marginean, dont l'adresse du domicile est le 588, rue Chauveau, Mascouche, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yvon Marginean.

Mascouche, le 22 janvier 2003

24126-7-2

YVON MARGINEAN

Tommy-Lee Unanian

Prenez avis que Caroline Chainey, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 6530, boulevard Couture, appartement 7, Saint-Léonard, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tommy-Lee Unanian en celui de Tommy-Lee Chainey-Unanian.

Saint-Léonard, le 20 janvier 2003

24102-6-2

CAROLINE CHAINEY

Tommy Morel

Prenez avis que Stéphane Dupont, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 44, rue Bérard, Gatineau, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tommy Morel en celui de Tommy Morel-Dupont.

Gatineau, le 18 janvier 2003

24153-7-2

STÉPHANE DUPONT

Zachary Pharand

Prenez avis que Serge Pharand, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 6219, rue de Bordeaux, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Zachary Pharand en celui de Zachary Paulo-Lume Pharand.

Montréal, le 20 novembre 2002

24140-7-2

SERGE PHARAND

Déclarations tardives de filiation

**Amanuel Taye
Mattias Taye**

Prenez avis que Tsehayu Demeke, dont l'adresse du domicile est le 5785, chemin de la Côte-des-Neiges, appartement 110, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Amanuel Taye et de Mattias Taye, nés le 3 février 2000 et le 6 février 1998 à Montréal et fils de Senait Taye.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Amanuel Taye et de Mattias Taye dans l'acte de naissance de ces derniers et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit: Demeke.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 30 janvier 2003

24128-7-2

TSEHAYU DEMEKE

**Liliana Espinoza
Naomi Aimée Marie Espinoza**

Prenez avis que José Roberto Palma Hernández, dont l'adresse du domicile est le 7332, avenue Baldwin, Anjou, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Liliana Espinoza et de Naomi Aimée Marie Espinoza, nées le 19 octobre 2002 et le 17 février 1998 à Montréal et à Des Ruisseaux et filles de Sandra Magnolia Espinoza.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Liliana Espinoza et de Naomi Aimée Marie Espinoza dans l'acte de naissance de ces dernières et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit: Palma-Espinoza.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Anjou, le 31 janvier 2003

24129-7-2

ROBERTO PALMA

Niko St-Amour

Prenez avis que Simon-Pier Farley, dont l'adresse du domicile est le 1440, rue Rolland, Gatineau, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Niko St-Amour, né le 12 mai 2002 à Gatineau et fils de Judy St-Amour Thom.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Niko St-Amour dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit: Farley St-Amour.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Gatineau, le 2 février 2003

24141-7-2

SIMON-PIER FARLEY

Sianne Joëlle Frédérique Maëlle Duchesne

Prenez avis que Sean Psarakos, dont l'adresse du domicile est le 3170, boulevard Édouard-Montpetit, appartement 2, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Sianne Joëlle Frédérique Maëlle Duchesne, née le 16 mars 1996 à Montréal et fille de Nancy Duchesne.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Sianne Joëlle Frédérique Maëlle Duchesne dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Psarakos Duchesne.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 21 janvier 2003

24106-6-2

SEAN PSARAKOS

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales

MRC de D'Autray MRC de Watawinie

Le ministre des Affaires municipales et de la Métropole donne avis conformément à l'article 214.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), que l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de Saint-Damien à la Municipalité de Mandeville, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003, a modifié le territoire de la municipalité régionale de comté de Matawinie et celui de la municipalité régionale de comté de D'Autray.

Les nouvelles limites territoriales de ces municipalités régionales de comté ont effet depuis l'entrée en vigueur de l'annexion. Les descriptions des nouveaux territoires de ces municipalités régionales de comté apparaissent en annexe au présent avis.

Québec, le 29 janvier 2003

*Le ministre des Affaires municipales
et de la Métropole,*
ANDRÉ BOISCLAIR

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU NOUVEAU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

La Municipalité régionale de comté de D'Autray comprend le territoire délimité comme suit : partant du coin nord du canton de d'Angoulême; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : la ligne nord-est dudit canton et partie de la ligne nord-est du cadastre de la paroisse de Saint-Didace; en référence à ce cadastre, la ligne nord-ouest des lots 450 et 449; partie de la

ligne sud-ouest du lot 449; partie de la ligne nord-ouest du lot 493; la ligne nord-est des lots 420 à 423; la ligne qui sépare les lots 423 et 424 et son prolongement jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 493; partie de la ligne sud-ouest dudit lot en allant vers le sud-est jusqu'à la ligne qui sépare les lots 537 et 538; la ligne qui sépare lesdits lots; la ligne sud-ouest et partie de la ligne sud-est du lot 537; la ligne nord-est des lots 574 à 585; la ligne sud-est du lot 585 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Maskinongé; généralement vers l'ouest, la ligne médiane de ladite rivière, en contournant par l'est l'île numéro 824, jusqu'au prolongement de la ligne qui sépare les lots 121 et 122; ledit prolongement et la ligne qui sépare lesdits lots; partie de la ligne qui sépare les rangs 4 et 5 en allant vers le sud-est et la ligne sud-est des lots 190 et 191; la limite nord-est du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélemy et son prolongement jusqu'à une ligne irrégulière, dans le fleuve Saint-Laurent, qui passe à mi-distance entre la rive nord du fleuve et l'île à l'Aigle; cette ligne irrégulière en allant vers le nord-est et l'est et en contournant par le nord-est les îles à l'Aigle et de la Girodeau jusqu'à une autre ligne irrégulière qui passe à l'est et au sud-est de toutes les îles faisant partie du cadastre de la paroisse de La Visitation (Île Dupas); cette ligne irrégulière en allant vers le sud et le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent; la ligne médiane du fleuve en remontant son cours jusqu'à une ligne irrégulière qui passe au nord-est et au nord de toutes les îles faisant partie du cadastre de la paroisse de Saint-Sulpice et dont l'origine se situe au point d'intersection de la rive nord-ouest du fleuve avec la ligne sud-ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie; cette ligne irrégulière jusqu'à son point d'origine; la ligne brisée qui sépare le cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie des cadastres des paroisses de Saint-Sulpice, de L'Assomption et de Saint-Paul jusqu'à la ligne nord-est du lot 81 du cadastre de la paroisse de Saint-Paul; en référence à ce cadastre, partie de cette ligne nord-est, la ligne sud-est du lot 38A et partie de la ligne sud-ouest du lot 87; la limite ouest de l'emprise de l'autoroute 31 en allant vers le sud; la ligne brisée qui sépare le cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie des cadastres des paroisses de Saint-Paul et de Saint-Joseph-de-Lanoraie jusqu'à la ligne sud-est de la concession Nord-Ouest-du-Lac-Romer de ce dernier cadastre; la ligne brisée qui limite vers le sud-est ladite concession et partie de la ligne nord-est du lot 1025 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie; la ligne brisée qui sépare le cadastre de la paroisse de Saint-Thomas des cadastres des paroisses de Saint-Joseph-de-Lanoraie, de Berthier et de Sainte-Élizabeth jusqu'à la ligne est du lot 170A de ce dernier cadastre; dans le cadastre de la paroisse de Saint-Élizabeth, la ligne brisée qui sépare les lots 170-A, 169-A, 168-A, 167-A, 161, 160, 158, 156, 151, 148, 147, 144 et 143 d'un côté des lots 171, 170, 169, 168, 167-C, 167-B, 163, 162, 159, 157, 220, 150, 149, 222, 223 et 139 de l'autre côté; la ligne médiane d'un chemin public qui limite au nord-est le lot 142; la ligne est du lot 142 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Chaloupe; la ligne médiane de ladite rivière en allant vers l'ouest jusqu'au prolongement de la ligne ouest du lot 80 du cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth; en référence à ce cadastre, ledit prolongement et la ligne ouest dudit lot; la ligne brisée qui sépare le rang La Chaloupe des rangs Sainte-Émilie-Sud et Ruisseau Sainte-Élizabeth; la ligne ouest du lot 321; les lignes sud et est du lot 322; la ligne brisée qui sépare le rang Saint-Martin des rangs Ruisseau Sainte-Élizabeth, Sainte-Émilie-Nord et Saint-Frédéric jusqu'à la ligne sud-est du lot 544; la ligne sud-est des lots 544 et 545; la ligne médiane du ruisseau Martin; la ligne sud-est du lot 623; la ligne médiane de la rivière Bayonne, en

descendant son cours et en contournant par l'ouest et le nord l'île portant le numéro 625, jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres des paroisses de Sainte-Élisabeth et de Saint-Félix-de-Valois; partie de la ligne qui sépare lesdits cadastres jusqu'à la ligne sud du lot 752 du cadastre de la paroisse de Sainte-Élisabeth; les lignes sud et est dudit lot et les lignes sud-est et nord-est du lot 751 de ce dernier cadastre; partie de la ligne qui sépare les cadastres des paroisses de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Norbert jusqu'au lot 576 du cadastre de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois; en référence à ce cadastre, partie de la ligne sud-est du Premier rang du canton de Brandon jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 562; la ligne sud-ouest des lots 562 et 641; la ligne nord-ouest du lot 641; la ligne brisée qui sépare le lot 639 des lots 658 et 640; la ligne qui sépare les lots 637 et 638; la ligne nord-est du lot 638; la ligne brisée qui sépare le cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon des cadastres des paroisses de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Damien-de-Brandon; partie de la ligne nord-ouest du canton de Peterborough jusqu'au sommet de l'angle nord du lot 13 du rang 5 Sud-Ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon; vers le nord-ouest, une ligne parallèle à la ligne qui sépare les cadastres des cantons d'Angoulême et de Gauthier sur une distance de 6,5 kilomètres; vers le nord-est, une ligne droite jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres desdits cantons et qui y est perpendiculaire; vers le nord-ouest, une partie de la ligne qui sépare le cadastre du canton d'Angoulême des cadastres des cantons de Gauthier et de Courcelles jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres des cantons d'Angoulême et de Houde; enfin, vers le nord-est, la ligne qui sépare les cadastres desdits cantons jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: les Villes de Berthierville, de Lavaltrie et de Saint-Gabriel; les Paroisses de Saint-Barthélemy, de Saint-Didace, de Sainte-Élisabeth, de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Sainte-Geneviève-de-Berthier, de Saint-Ignace-de-Loyola et de Saint-Norbert; les Municipalités de Lanoraie, de La Visitation-de-l'Île-Dupas, de Mandeville, de Saint-Cléophas-de-Brandon et de Saint-Cuthbert. Elle comprend aussi une partie du fleuve Saint-Laurent.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 22 janvier 1992 (*G.O.*, partie 2, vol. 124, n^o 3, p. 425) et définissant les limites du territoire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte de l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de Saint-Damien, dans la Municipalité régionale de comté de Matawinie, à celui de la Municipalité de Mandeville, dans la Municipalité régionale de comté de D'Autray (*G.O.*, partie 1, vol. 134, n^o 48, p. 1394). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère des Ressources naturelles
Bureau de l'arpenteur général
Division de l'arpentage foncier

Québec, le 19 décembre 2002

Préparée par: _____
JEAN-FRANÇOIS BOUCHER,
arpenteur-géomètre

D001/6

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU NOUVEAU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Le nouveau territoire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie est délimité comme suit: partant du sommet de l'angle ouest du canton de Dupont; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: partie de la ligne sud-ouest dudit canton jusqu'à la limite entre les bassins versants du ruisseau Pijart, des lacs Pijart et Thiboutot d'un côté et du lac Bourasseau et de la rivière Lenoir de l'autre côté; dans une direction générale sud-ouest, la limite entre les bassins versants des lacs Thiboutot, Fontrouve, Maurais, Lecanteur et Cordeau d'un côté du lac Bourasseau, de la rivière Lenoir et du lac Lenoir de l'autre côté; dans une direction générale sud, la limite entre les bassins versants des lacs Gellebert, Laverdière et Tobie d'un côté du lac Dumbo de l'autre côté; dans une direction générale sud, la limite entre les bassins versants des lacs Raimbault, Greslon et Greslon Rond, de l'émissaire du lac Greslon et des lacs Jugy, Protégé, du Nord, Jurlain et Mosquic d'un côté des lacs Verneuil, Petit Surget, Surget, Lagorce, Côté, Parement, Chavoy, Augeron, Ninville, Larcher, Dirinon et Froid de l'autre côté; dans une direction générale sud, la limite entre les bassins versants des lacs Gadiou et Mosquic d'un côté des lacs Froid, Moranger, Vallet et Saget de l'autre côté; dans des directions générales sud et est, la limite entre les bassins versants des lacs Mosquic, Santé, Comox, Petit Comox, Acon et Mosquic d'un côté des lacs Saget, Cinq Doigts, Colombon, Jamet, Therrien, Laclède, Alexandre, Boulou et Gillette de l'autre côté, soit jusqu'à la ligne sud-ouest du canton de Legendre; partie de la ligne sud-ouest dudit canton et les lignes nord-ouest et sud-ouest du canton de Cousineau; partie de la ligne nord-ouest du canton d'Archambault; la ligne nord-est du lot 34 des rangs 10, 9, 8, 7 et 6 et son prolongement à travers les rangs 5 et 4 jusqu'au sommet de l'angle nord du lot 34 du rang 3 du cadastre du canton d'Archambault; la ligne nord-est du lot 34 des rangs 3 et 2 et son prolongement jusqu'à une ligne droite dans le lac de la Montagne Noire, mesurant 642,00 mètres, dont le point d'origine est situé sur la ligne séparatrice des cantons d'Archambault et de Doncaster, au nord-est et à une distance de 500,00 mètres du sommet de l'angle sud du lot 33 du rang 1 du cadastre du canton d'Archambault; vers l'est, ladite ligne droite jusqu'à son point d'origine; partie de la ligne sud-est du canton d'Archambault en allant vers le nord-est; partie de la ligne sud-ouest du canton de Chilton; partie de la ligne nord-ouest du canton de Wexford; la ligne brisée qui sépare le cadastre du canton de Wexford des cadastres des paroisses de Sainte-Marguerite et de Saint-Hippolyte; partie de la ligne nord-ouest du canton de Kilkenny; en référence au cadastre du canton de Kilkenny, partie de la ligne sud-ouest du lot 6D du rang 11; le côté sud-est de l'emprise de la route 335; partie de la ligne sud-ouest et la ligne sud-est du lot 6C du rang 11; la ligne sud-ouest et partie de la ligne sud-est du lot 5B du rang 11; la ligne brisée qui sépare les blocs 3, 2 et 1 du lot 5B du rang 10; partie de la ligne qui sépare les rangs 10 et 11; la ligne sud-ouest du lot B du gore de Kilkenny; partie de la ligne sud-est dudit lot jusqu'à un point situé à 182,88 mètres du coin nord du lot A du gore de Kilkenny; dans ce lot, une ligne droite parallèle à la ligne nord-est dudit lot et mesurant 182,88 mètres; vers le nord-est, une autre ligne droite parallèle à la ligne nord-ouest dudit lot A jusqu'à la ligne nord-est du canton de Kilkenny; vers le sud-est, partie de la ligne nord-est dudit canton; une ligne brisée qui sépare le cadastre du canton de Rawdon des cadastres des paroisses de Sainte-Julienne et de Saint-

Liguori ; partie de la ligne sud-ouest, la ligne qui sépare les rangs 8 et 9 et partie de la ligne nord-est du canton de Kildare ; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Sainte-Béatrix et de Sainte-Mélanie jusqu'à la ligne médiane de la rivière L'Assomption ; la ligne médiane de ladite rivière, en descendant son cours et en contournant par la gauche les îles les plus rapprochées de la rive droite et par la droite les îles les plus rapprochées de la rive gauche, jusqu'au prolongement de la ligne qui sépare les rangs Saint-Frédéric et Sainte-Émilie-Nord du cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth ; en référence à ce cadastre, ledit prolongement et la ligne qui sépare lesdits rangs ; partie de la ligne qui sépare les rangs Saint-Martin et Saint-Frédéric jusqu'à la ligne sud-est du lot 544 ; la ligne sud-est des lots 544 et 545 ; la ligne médiane du ruisseau Martin ; la ligne sud-est du lot 623 ; la ligne médiane de la rivière Bayonne, en descendant son cours et en contournant par l'ouest et le nord l'île portant le numéro 625 jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres des paroisses de Sainte-Élizabeth et de Saint-Félix-de-Valois ; partie de la ligne qui sépare lesdits cadastres jusqu'à la ligne sud du lot 752 du cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth ; les lignes sud et est dudit lot 752 et les lignes sud-est et nord-est du lot 751 de ce dernier cadastre ; partie de la ligne qui sépare les cadastres des paroisses de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Norbert jusqu'au lot 576 du cadastre de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois ; en référence à ce cadastre, partie de la ligne sud-est du Premier rang du canton de Brandon jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 562 ; la ligne sud-ouest des lots 562 et 641 ; la ligne nord-ouest du lot 641 ; une ligne brisée qui sépare le lot 639 des lots 658 et 640 ; la ligne qui sépare les lots 637 et 638 ; la ligne nord-est du lot 638 ; une ligne brisée qui sépare le cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon des cadastres des paroisses de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Damien-de-Brandon ; partie de la ligne nord-ouest du canton de Peterborough jusqu'au sommet de l'angle nord du lot 13 du rang 5 Sud-Ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon ; vers le nord-ouest, une ligne parallèle à la ligne qui sépare les cadastres des cantons d'Angoulême et de Gauthier sur une distance de 6,5 kilomètres ; vers le nord-est, une ligne droite jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres desdits cantons et qui y est perpendiculaire ; vers le nord-ouest, une partie de la ligne qui sépare le cadastre du canton d'Angoulême des cadastres des cantons de Gauthier et de Courcelles jusqu'à la ligne qui sépare les cadastres des cantons d'Angoulême et de Houde ; vers le nord-est, la ligne qui sépare les cadastres desdits cantons ; vers le sud-est, la ligne nord-est du canton d'Angoulême ; partie de la ligne nord-ouest du canton de De Calonne jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 154 500 m N et 631 650 m E ; dans la réserve faunique de Mastigouche, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont : 5 155 750 m N et 630 450 m E, 5 156 900 m N et 629 750 m E, 5 158 950 m N et 629 300 m E, 5 161 975 m N et 627 375 m E, 5 163 600 m N et 625 400 m E, 5 161 600 m N et 622 350 m E, 5 161 250 m N et 619 000 m E, 5 163 025 m N et 618 900 m E, 5 165 750 m N et 618 975 m E, 5 167 350 m N et 619 000 m E, 5 169 300 m N et 619 150 m E, 5 173 800 m N et 617 150 m E, 5 177 675 m N et 617 950 m E, 5 178 450 m N et 618 350 m E, 5 180 150 m N et 618 500 m E, 5 182 350 m N et 617 750 m E, 5 185 150 m N et 619 225 m E, 5 188 750 m N et 618 800 m E, 5 192 025 m N et 619 800 m E et 5 193 500 m N et 620 400 m E, soit jusqu'à la rive gauche de la rivière Matawin ; en suivant les limites de la Zec du Chapeau-de-Paille, la rive gauche de ladite rivière dans une direction générale ouest jusqu'à la rive nord-est du réservoir Taureau ; la rive nord-est du réservoir Taureau, la rive est de l'émissaire du lac aux Cenelles, la rive ouest du lac aux

Cenelles et la rive est de la rivière aux Cenelles jusqu'à la rive sud du lac Gayot ; vers le nord, une ligne droite jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la ligne qui sépare les cantons de Badeaux et de Bréhault ; partie de la ligne qui sépare lesdits cantons et la rive du lac Maurice dans des directions sud-est, nord-est et nord-ouest jusqu'à la susdite ligne ; vers le nord-ouest, une ligne droite jusqu'à l'intersection de la rive sud-ouest du lac Rocheux et de la ligne qui sépare les cantons de La Poterie et de Bréhault ; vers le sud-est et le nord, la rive dudit lac jusqu'à l'extrémité est de ce lac ; vers le nord-ouest, une ligne droite jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 217 950 m N et 590 450 m E ; puis en laissant les limites de la Zec du Chapeau-de-Paille et en suivant les limites de la Zec du Gros-Brochet, vers le nord-ouest, une ligne droite jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 222 350 m N et 586 900 m E ; vers le sud-ouest, une ligne droite en contournant vers le sud le lac Travers jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 216 500 m N et 582 600 m E, ce point étant situé sur la rive nord du lac de la Ligne ; la rive nord dudit lac jusqu'à la ligne qui sépare les cantons de La Poterie et de Villiers ; la ligne qui sépare lesdits cantons et la ligne qui sépare les cantons de Galifet et de Troyes jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 225 150 m N et 573 550 m E ; vers le nord-est, une ligne droite jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 240 550 m N et 575 250 m E, ce point étant situé sur la rive est du lac Mondonac ; vers le nord, la rive est dudit lac jusqu'à la ligne sud-ouest du canton de Sincennes ; puis en laissant les limites de la Zec du Gros-Brochet, le prolongement à travers le lac Mondonac et partie de la ligne sud-ouest dudit canton ; la ligne sud-ouest des cantons de Laliberté, Lortie et Drouin ; partie de la ligne sud du canton de Dandurand et la ligne sud du canton de Landry ; partie de la ligne sud du canton de David jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du canton de Galifet ; partie dudit prolongement en allant vers le sud-est jusqu'à la limite nord de l'emprise du chemin reliant la rivière Mitchinamecus et le lac Wagwabika ; en suivant les limites de la Zec Normandie, vers l'est, la limite nord dudit chemin et la limite nord-est de l'emprise du chemin longeant le lac Wagwabika ; vers le sud-est, la rive sud-ouest du lac Kawaskisigat et de la rivière Cabasta ; vers le nord, la rive est de l'émissaire d'un lac et la rive est dudit lac jusqu'à un point sur ladite rive dont les coordonnées sont 47° 30,6' de latitude Nord et 74° 30,6' de longitude Ouest ; un portage jusqu'à un point sur la rive d'un lac et dont les coordonnées sont 47° 30,7' de latitude Nord et 74° 29,5' de longitude Ouest ; vers le sud-est, la rive nord du lac jusqu'à un point dont les coordonnées sont 47° 30,5' de latitude Nord et 74° 28,3' de longitude Ouest ; vers le sud-est, une ligne droite jusqu'à un point dont les coordonnées sont 47° 30,3' de latitude Nord et 74° 27,8' de longitude Ouest ; vers l'est et le sud-ouest, les rives nord et sud-est du lac Nemickaci jusqu'à un point dont les coordonnées sont 47° 19,4' de latitude Nord et 74° 34,1' de longitude Ouest ; une ligne droite jusqu'à un point situé sur la rive ouest d'un petit lac situé entre les lacs Nemickaci et Badajoz et dont les coordonnées sont 47° 19,1' de latitude Nord et 74° 34,5' de longitude Ouest ; vers le sud-ouest, la rive ouest de ce petit lac et son émissaire, la rive est du lac Badajoz, la rive est du ruisseau reliant le lac Badajoz au lac Gooseneck et la rive sud du lac Gooseneck ; vers le sud, la rive ouest du ruisseau Line jusqu'au pont du chemin du lac Burnt dont les coordonnées sont 5 231 000 m N et 526 080 m E ; puis, en laissant les limites de la Zec Normandie et en suivant les limites de la Zec Mazana, vers l'est, une ligne droite sur une distance de douze kilomètres et cinquante-six centièmes (12,56 km) jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 230 020 m N et 538 600 m E ;

vers le sud-ouest, une ligne droite sur une distance de huit kilomètres et cinquante-quatre centièmes (8,54 km) jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 222 600 m N et 542 835 m E; vers le sud-ouest, une ligne droite sur une distance de trois kilomètres et trois centièmes (3,03 km) jusqu'à un point dont les coordonnées sont 5 220 425 m N et 540 725 m E, ce point est situé sur le prolongement de la ligne nord-est du canton de Dupont; enfin, ledit prolongement et la ligne nord-ouest dudit canton jusqu'au point de départ.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage de la projection UTM, NAD 27, utilisé sur les cartes à l'échelle de 1 : 50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités locales suivantes: les Municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha, de Sainte-Béatrix, de Saint-Alphonse-Rodriguez, de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de Rawdon, de Chertsey, d'Entrelacs, de Notre-Dame-de-la-Merci, de Saint-Donat, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints et les Paroisses de Saint-Côme et de Saint-Damien ainsi que les territoires non organisés situés à l'intérieur du périmètre ci-dessus décrit.

Note: La description officielle apparaissant à l'avis publié le 10 août 1996 (*G.O.*, partie 1, vol. 128, n^o 32, p. 1068) et définissant les limites du territoire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte de l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de Saint-Damien, dans la Municipalité régionale de comté de Matawinie, à celui de la Municipalité de Mandeville, dans la Municipalité régionale de comté de D'Autray (*G.O.*, partie 1, vol. 134, n^o 48, p. 1394). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère des Ressources naturelles
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Service des levés officiels et des limites administratives

Québec, le 10 janvier 2003

Préparée par: _____
JEAN-FRANÇOIS BOUCHER,
arpenteur-géomètre

M005/9

8585

La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec

(L.R.Q., c. L-0.1)

PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE

— Modifications

Erratum

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} février 2003, 135^e année, numéro 5, pages 122 à 131).

Le texte du tableau 3 auquel réfère l'article 20 des modifications au Programme d'assurance récolte adoptées par La Financière agricole du Québec le 19 décembre 2002 est celui qui y apparaît ci-dessous.

TABLEAU 3

Assurance-récolte selon le système collectif		
Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager		
Zonage 2 : Miel		
Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
La Pocatière V, Rivière-Ouelle M, Saint-Pacôme M (excluant le sud de la Route 230 à l'est de la route reliant Saint-Pacôme-Station à Saint-Pacôme (Rang Côtes de Beaux Biens), le sud de la Rivière Ouelle (Rang 4) et le Rang de la Cavée), Saint-Denis P, Saint-Philippe-de-Néri P (excluant le sud de la Route 230 à l'ouest de la Route 287), Kamouraska M, Sainte-Anne-de-la-Pocatière P (excluant le Rang 3 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière)	01-01	01B
Saint-Germain P, Sainte-Hélène P, Saint-André M, Saint-Alexandre-de-Kamouraska M, Saint-Antonin P, Notre-Dame-du-Portage P, Rivière-du-Loup V, Saint-Pascal V	01-02	01B
Saint-Onésime-d'Ixworth P, Saint-Gabriel-Lalemant M, Mont-Carmel M, Saint-Bruno-de-Kamouraska M, Saint-Joseph-de-Kamouraska P, Sainte-Anne-de-la-Pocatière P (comprenant le Rang 3 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière), Picard NO, Saint-Philippe-de-Néri P (comprenant le sud de la Route 230 à l'ouest de la Route 287), Saint-Pacôme M (comprenant le sud de la Route 230 à l'est de la route reliant Saint-Pacôme-Station à Saint-Pacôme (Rang Côtes de Beaux Biens), le sud de la Rivière Ouelle (Rang 4) et le Rang de la Cavée), Petit-Lac-Sainte-Anne NO	01-03	01B
Saint-Paul-de-la-Croix P, Saint-Modeste P, Saint-Arsène P, Saint-Georges-de-Cacouna VL-P, Saint-Épiphanie M, L'Isle-Verte M, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs P, Saint-Éloi P, Notre-Dame-des-Neiges M, Trois-Pistoles V, Cacouna RI	01-04	01B
Saint-François-Xavier-de-Viger M, Saint-Clément P, Sainte-Françoise P, Saint-Jean-de-Dieu M, Saint-Louis-du-Ha! Ha! P, Cabano V (excluant les lots situés au sud de la route 232 ou Rang Est Rivière Cabano), Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup M, Saint-Pierre-de-Lamy M, Whitworth RI, Saint-Athanase M, Pohénégamook V, Saint-Elzéar-de-Témiscouata M, Saint-Honoré-de-Témiscouata M, Saint-Médard M, Saint-Guy M, Lac-des-Aigles M (comprenant les lots 29 à 50 inclusivement du Rang 1 et du Rang 2 Nord-Ouest du Canton Biencourt et les lots 29 à 34 inclusivement du Rang 1 et du Rang 2 du Canton Bédard), Saint-Michel-de-Squatec P (comprenant le Rang 1 et le Rang 2), Sainte-Rita M, Saint-Cyprien M	01-05	01B
Saint-Simon P, Saint-Mathieu-de-Rioux P, Saint-Fabien P, Saint-Eugène-de-Ladrière P, Le Bic M, Saint-Valérien P, Sainte-Blandine P (comprenant le chemin du 4 ^e Rang ou Rang de la Seigneurie), Saint-Anaclet-de-Lessard P (comprenant le Rang 4 Ouest à l'ouest de la Rivière Germain), Sainte-Odile-sur-Rimouski P (comprenant le Rang Beauséjour, le Chemin Saint-Léon, le secteur de La Couronne et la partie au sud de la Route du Rang 2), Rimouski V (comprenant la partie à l'ouest de la Rivière Rimouski (secteurs Sacré-Coeur et Nazareth), les lots 363 à 373 inclusivement au sud de la Route du Rang 2, les lots 441 à 452 inclusivement du Rang 3 et les lots 423 à 440 inclusivement du Rang 3 au sud de la Route du Rang 3), Lac-Boisbouscache NO, Grand-Lac-Touradi NO	01-06	01B
Lac-des-Aigles M (excluant les lots 29 à 50 inclusivement du Rang 1 et du Rang 2 Nord-Ouest du Canton Biencourt et les lots 29 à 34 inclusivement du Rang 1 et du Rang 2 du Canton Bédard), Biencourt M, Esprit-Saint M, La Trinité-des-Monts P, Saint-Michel-de-Squatec P (excluant le Rang 1 et le Rang 2), Saint-Juste-du-Lac M, Auclair M, Lejeune M, Cabano V (comprenant les lots situés au sud de la route 232 ou Rang Est Rivière Cabano), Notre-Dame-du-Lac V, Dégelis V, Rivière-Bleue M, Saint-Marc-du-Lac-Long P, Saint-Jean-de-la-Lande M, Packington P, Saint-Eusèbe P	01-07	01B
Pointe-au-Père V, Saint-Anaclet-de-Lessard P (excluant le Rang 4 Ouest à l'ouest de la Rivière Germain), Sainte-Luce M, Sainte-Flavie P, Mont-Joli V, Grand-Métis M, Métis-sur-Mer VL, Saint-Donat P (excluant la 5 ^e Concession de Saint-Donat), Price VL, Sainte-Odile-sur-Rimouski P (excluant le Rang Beauséjour, le Chemin Saint-Léon, le secteur de La Couronne et la partie au sud de la Route du Rang 2), Rimouski V (excluant la partie à l'ouest de la Rivière Rimouski (secteurs Sacré-Coeur et Nazareth), les lots 363 à 373 inclusivement au sud de la Route du Rang 2, les lots 441 à 452 inclusivement du Rang 3 et les lots 423 à 440 inclusivement du Rang 3 au sud de la Route du Rang 3), Rimouski Est VL, Saint-Joseph-de-Lepage P	01-08	01B

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Mont-Label M, Saint-Narcisse-de-Rimouski P, Saint-Marcellin P, Saint-Charles-Garnier P, Les Hauteurs M, Saint-Gabriel-de-Rimouski M, Saint-Donat P (comprenant seulement la 5 ^e Concession de Saint-Donat), Sainte-Blandine P (excluant le chemin du 4 ^e Rang ou Rang de la Seigneurie), Sainte-Angèle-de-Mérici M, Padoue M, Saint-Octave-de-Métis P, Saint-Noël VL, Saint-Moïse P, Sainte-Jeanne-d'Arc P, La Rédemption P	01-09	01B
Les Boules M, Baie-des-Sables M, Matane V, Sainte-Félicité M, Saint-Damase P, Saint-Léandre P, Saint-Adelme P, Sainte-Paule M, Saint-René-de-Matane M, Saint-Ulric M	01-10	01B
Sayabec M, Saint-Vianney M, Saint-Cléophas P, Val-Brillant M, Saint-Benoît-Joseph-Labre P, Amqui V, Lac-au-Saumon M, Causapsal V, Sainte-Irène P, Saint-Léon-le-Grand P, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui P, Albertville M, Sainte-Florence M, Sainte-Marguerite M, Saint-Tharcisius P, Saint-Alexandre-des-Lacs P, Lac-Matapédia NO	01-11	01B
L'Ascension-de-Patapédia M, Saint-François-d'Assise P, Saint-André-de-Restigouche M, Saint-Alexis-de-Matapédia P, Matapédia P, Ristigouche-Partie-Sud-Est CT, Pointe-à-la-Croix M, Listuguj (Restigouche) RI, Routhierville NO, Rivière-Vaseuse NO, Rivière-Patapédia-Est NO, Ruisseau-Ferguson NO, Rivière-Nouvelle NO (comprenant la partie à l'ouest de la rivière Nouvelle, soit les Cantons Vallée et Fauvel), Escuminac M	01-12	01A
Nouvelle M, Carleton-Saint-Omer V, Maria M, Cascapédia-Saint-Jules M, New Richmond V, Gesgapegiag (Maria) RI, Saint-Alphonse M, Caplan M, Saint-Siméon P, Saint-Elzéar-de-Bonaventure M, Bonaventure V, New-Carlisle M	01-13	01A
Shigawake M, Saint-Godefroi CT, Hope Town M, Hope CT, Paspébiac V, Port-Daniel-Gascons M, Percé V, Sainte-Thérèse-de-Gaspé M, Grande-Rivière V, Chandler V, Gaspé V (comprenant les terres au sud de la crête des montagnes qui traverse la municipalité de Gaspé et le parc Forillon, soit les Rangs 1 et 2 Sud du Canton Sydenham, le Canton La-Baie-de-Gaspé-Nord au complet et les Rangs 1 et 2 Sud du Canton Cap-des-Rosiers)	01-14	01A
Grosses-Roches M, Les Méchins M, Cap-Chat V, Sainte-Anne-des-Monts V, La Martre M, Marsoui VL, Rivière-à-Claude M, Mont-Saint-Pierre VL, Saint-Maxime-du-Mont-Louis M, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine M, Grande-Vallée M, Petite-Vallée M, Cloridorme CT, Saint-Jean-de-Cherbourg P, Gaspé V (comprenant les terres au nord de la crête des montagnes qui traverse la municipalité de Gaspé et le parc Forillon soit les Rangs 1 et 2 Nord du Canton Sydenham, le Canton Fox au complet et les Rangs 1 et 2 Est, 1 à 4 Nord, 1 et 2 Nord de l'Anse-au-Griffon et 1 Sud de l'Anse-au-Griffon du Canton Cap-des-Rosiers), Rivière-Saint-Jean NO (comprenant la partie jusqu'à la limite sud des municipalités de Cloridorme et de Gaspé)	01-15	01A
Grosse-Île M, Grande-Entrée M, Havre-aux-Maisons M, Fatima M, Cap-aux-Meules VL, L'Étang-du-Nord M, L'Île-du-Havre-Aubert M	01-16	01A
Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière P, Baie-Saint-Paul V (excluant les Rangs Sainte-Croix, Saint-Ours, Sainte-Marie et Saint-Pierre du secteur Rivière-du-Gouffre), Saint-Urbain P (excluant les Rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-François)	02-01	02
Saint-Tite-des-Caps M, Saint-Ferréol-les-Neiges M, Saint-Joachim P, Beaupré V, Sainte-Anne-de-Beaupré V, Château-Richer V, Boischatel M, L'Ange-Gardien P, Beauport V, Sainte-Pétronille VL, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans M, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans M, Sainte-Famille P, Saint-Jean P, Saint-François P, Sault-au-Cochon NO	02-02	02
Sainte-Brigitte-de-Laval P, Lac-Beauport M, Lac-Delage V, Stoneham-et-Tewkesbury CU, Saint-Gabriel-de-Valcartier M, Shannon M, Val-Bélaire V, Loretteville V, Lac-Saint-Charles V, Saint-Émile V, Charlesbourg V, Vanier V, Québec V, Sillery V, L'Ancienne-Lorette V, Sainte-Foy V, Cap-Rouge V, Saint-Augustin-de-Desmaures M, Wendake RI	02-03	02
Cap-Santé V, Donnacona V, Neuville V, Pont-Rouge V (comprenant le Rang de la Rivière, les concessions du Grand Bois de l'Ail et de l'Enfant-Jésus et la partie des Rangs Terrebonne et Saint-Jacques située à l'ouest de la route Bédard), Portneuf V, (comprenant la partie à l'est de la Côte du C ou chemin du village de Portneuf à Portneuf-Station), Notre-Dame-de-Portneuf P, (comprenant la partie à l'est de la route d'Irlande ou route des Bois-Francis), Saint-Basile V (comprenant la partie de la municipalité comprise à l'ouest de la Route 365)	02-04	02

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Deschambault-Grondines M, Saint-Marc-des-Carières VL, Saint-Gilbert P, Saint-Thuribe P, Saint-Ubalde M, Saint-Casimir M, Saint-Alban M, Portneuf V, (excluant la partie à l'est de la côte du C ou chemin du village de Portneuf à Portneuf-Station), Notre-Dame-de-Portneuf P (excluant la partie à l'est de la route d'Irlande ou route des Bois-Francis)	02-05	02
Montmagny V (comprenant la partie est de la Route 283), Cap-Saint-Ignace M, L'Islet M, Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues P, Saint-Cyrille-de-Lessard P, Saint-Aubert M, Saint-Damase-de-L'Islet M, Saint-Jean-Port-Joli M, Sainte-Louise P, Saint-Roch-des-Aulnaies M	02-06	02
Notre-Dame-du-Rosaire M, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud M, Saint-Paul-de-Montminy M, Sainte-Apolline-de-Paton P, Saint-Fabien-de-Panet P, Lac Frontière M, Saint-Just-de-Bretonnières M, Sainte-Lucie-de-Beaugard M, Saint-Marcel M, Saint-Adalbert M, Sainte-Félicité M, Saint-Pamphile V, Saint-Omer M, Sainte-Perpétue M, Tourville M, Saint-Camille-de-Lellis P, Sainte-Sabine P, Saint-Magloire M	02-07	02
Saint-Raphaël M, Berthier-sur-Mer P, Montmagny V (comprenant la partie ouest de la Route 283) Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud P, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud M	02-08	02
Saint-Lazare-de-Bellechasse M (excluant le 4 ^e Rang ou les lots 72 à 131 inclusivement de la 1 ^{ère} Concession du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare-de-Bellechasse), Saint-Nérée P, Armagh M, Saint-Damien-de-Buckland P, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland P, Saint-Philémon P	02-09	02
Lévis V, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy P, Saint-Romuald V, Pintendre M, Charny V, Sainte-Hélène-de-Breakeyville P, Saint-Jean-Chrysostome V, Beaumont M, Saint-Michel-de-Bellechasse M, Saint-Vallier M, La Durantaye P, Saint-Charles-de-Bellechasse M	02-10	02
Saint-Lambert-de-Lauzon P (incluant la partie est de la Rivière Chaudière), Saint-Isidore M, Saint-Gervais M, Honfleur M, Saint-Lazare-de-Bellechasse M (comprenant seulement le 4 ^e Rang ou les lots 72 à 131 inclusivement de la 1 ^{ère} Concession du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare-de-Bellechasse), Saint-Henri M	02-11	02
Laurierville M, Lyster M, Plessisville P (comprenant seulement la partie est de la Route Bellemarre), Saint-Sylvestre M, Saint-Jacques-de-Leeds M, Sainte-Agathe-de-Lotbinière M, Saint-Gilles P, Saint-Narcisse-de-Beaurivage P, Saint-Patrice-de-Beaurivage M	02-12	02
Saint-Rédempteur V, Saint-Nicolas V, Saint-Antoine-de-Tilly M (comprenant la partie est de la Route 273), Saint-Apollinaire M (partie comprise entre l'est de la Route 273 et le nord de l'Autoroute Jean-Lesage), Saint-Étienne M, Saint-Lambert-de-Lauzon P (comprenant la partie ouest de la Rivière Chaudière)	02-13	02
Laurier-Station VL, Saint-Janvier-de-Joly M, Saint-Flavien M, Dosquet M, Saint-Agapit M, Saint-Apollinaire M (comprenant la partie sud de l'Autoroute Jean-Lesage)	02-14	02
Deschailons-sur-Saint-Laurent M, Parisville P, Fortierville M, Lotbinière M, Leclercville M, Saint-Édouard-de-Lotbinière P, Sainte-Croix M, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun P, Saint-Apollinaire M (partie comprise entre l'ouest de la Route 273 et le nord de l'Autoroute Jean-Lesage), Saint-Antoine-de-Tilly M (comprenant la partie ouest de la Route 273)	02-15	02
Sainte-Françoise M, Villerooy M, Notre-Dame-de-Lourdes P, Plessisville P (comprenant la partie ouest de la Route 265 au nord de la voie ferrée et la partie est de la Route 265 au nord de la Route 116), Val-Alain M	02-16	02
Plessisville V-P (excluant l'est de la Route Bellemarre ainsi que la partie ouest de la Route 265, au nord de la voie ferrée et la partie est de la Route 265 au nord de la Route 116), Sainte-Sophie-d'Halifax M (comprenant le secteur de Sainte-Sophie)	02-17	02
Saint-Aimé-des-Lacs M, Notre-Dame-des-Monts M, La Malbaie V, Saint-Irénée P, Saint-Hilarion P, Les Éboulements M, Baie-Saint-Paul V (comprenant les Rangs Sainte-Croix, Saint-Ours, Sainte-Marie et Saint-Pierre du secteur Rivière-du-Gouffre), Saint-Urbain P (comprenant les Rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-François), Clermont V, Saint-Siméon M, Baie Sainte-Catherine M, L'Isle-aux-Coudres M	02-18	02

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Saint-Raymond V, Lac-Sergent V, Saint-Léonard-de-Portneuf M, Sainte-Christine-d' Auvergne M, Lac-Saint-Joseph V, Fossambault-sur-le-Lac V, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier V, Pont-Rouge V (excluant le Rang de la Rivière, les concessions du Grand Bois de L'Ail et de l'Enfant-Jésus et la partie des Rangs Terrebonne et Saint-Jacques située à l'ouest de la route Bédard), Saint-Basile V (excluant la partie de la municipalité à l'ouest de la Route 365), Notre-Dame-de-Portneuf P (comprenant la partie de la municipalité au nord de la municipalité de Sainte-Christine)	02-19	02
Stornoway M, Nantes M, Milan M, Val-Racine P, Piopolis M, Audet M, Lac-Mégantic V, Marston CT, Frontenac M, Saint-Augustin-de-Woburn P, Notre-Dame-des-Bois M	03-01	03
Sainte-Cécile-de-Whitton M, Saint-Romain M, Lambton M, Courcelles P, Saint-Sébastien M, Saint-Hilaire-de-Dorset P, Saint-Honoré-de-Shenley M, Saint-Martin P, Saint-Évariste-de-Forsyth M, La Guadeloupe VL, Saint-Benoît-Labre M, Saint-Gédéon-de-Beauce M, Saint-Robert-Bellarmin M, Saint-Ludger M, Lac-Drolet M, Lac-Poulin VL, Saint-Georges V (comprenant le secteur Saint-Jean-de-la-Lande)	03-02	03
Saint-Ferdinand M, Sainte-Sophie-d' Halifax M (comprenant le secteur Halifax-Nord), Saint-Pierre-Baptiste P, Inverness M, Irlande M, Saint-Adrien-d' Irlande M, Saint-Jean-de-Brébeuf M, Kinnear's Mills M, Thetford Mines V, Saint-Joseph-de-Coleraine M, Sainte-Anne-du-Lac VL, Adstock M (comprenant les secteurs de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud et Sainte-Anne-du-Lac)	03-03	03
Saint-Séverin P, Saint-Elzéar M (comprenant la partie sud de la Route 216), Saint-Frédéric P, Tring-Jonction VL, Saint-Jules P, Saint-Joseph-des-Érables M (comprenant le Rang Saint-Bruneau et le Petit Rang Saint-Antoine), East Broughton M, Saint-Pierre-de-Broughton M, Sacré-Coeur-de-Jésus P, Sainte-Clotilde-de-Beauce M, Adstock M (comprenant le secteur Saint-Méthode-de-Frontenac), Beauceville V (comprenant les Rangs Saint-Joseph et Saint-Alexandre du secteur Saint-François-Ouest), Saint-Alfred M, Saint-Victor M, Saint-Éphrem-de-Beauce M	03-04	03
Sainte-Marie V (comprenant les fonds et versants de la Rivière Chaudière, i.e. le Rang Saint-Étienne et la Route 173), Vallée-Jonction M (excluant la Route Jacob), Saint-Joseph-de-Beauce V (comprenant le 1 ^{er} Rang Nord-Est ou Route 173), Saint-Joseph-des-Érables M (comprenant la Route des Érables et le 1 ^{er} Rang Sud-Ouest), Beauceville V (comprenant le secteur Beauceville, la Route 173 du secteur Saint-François-de-Beauce et le 1 ^{er} Rang Nord-Ouest du secteur Saint-François-Ouest)	03-05	03
Saint-René P, Saint-Théophile M, Saint-Simon-les-Mines M, Saint-Philibert M, Saint-Georges V (comprenant les secteurs de Saint-Georges, Saint-Georges-Est et Aubert-Gallion), Notre-Dame-des-Pins P, Saint-Côme-Linière M, Saint-Zacharie M, Sainte-Aurélien M, Saint-Prosper M, Saint-Benjamin M	03-06	03
Sainte-Rose-de-Watford M, Saint-Luc-de-Bellechasse M, Sainte-Justine M, Saint-Louis-de-Gonzague M, Lac-Etchemin M, Saint-Cyprien P, Saint-Nazaire-de-Dorchester P, Saint-Léon-de-Standon P	03-07	03
Saints-Anges P, Saint-Joseph-de-Beauce V (comprenant les Rangs L'Assomption, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Thomas), Beauceville V (comprenant les Rangs Saint-Gaspard, Fraser et Saint-Charles du secteur Saint-François-de-Beauce), Saint-Malachie P, Saint-Odilon-de-Cranbourne P, Vallée-Jonction M (comprenant la Route Jacob), Frampton M, Sainte-Marie V (comprenant les Rangs Saint-Gabriel, Saint-Elzéar et Saint-Martin), Sainte-Marguerite P	03-08	03
Saint-Bernard M, Scott M, Saint-Elzéar M (comprenant la partie nord de la Route 216), Saint-Anselme M, Sainte-Hénédine P, Sainte-Claire M	03-09	03
Saint-Gérard-Majella P, Saint-Pie-de-Guire P, Saint-Bonaventure M, Saint-David P, Saint-Marcel P, Saint-Guillaume M, Saint-François-du-Lac M, Yamaska M (comprenant la partie à l'est de la Rivière Yamaska)	04-01	04
Nicolet V, Baie-du-Fèbvre M, Pierreville M, Odanak RI, La Visitation-de-Yamaska M, Saint-Elphège P, Saint-Zéphirin-de-Courval P	04-02	04

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Bécancour V (comprenant le secteur Saint-Grégoire-le-Grand), Saint-Célestin VL-M, Saint-Léonard-d'Aston M, Sainte-Monique M, Grand-Saint-Esprit M, Sainte-Perpétue P, Sainte-Brigitte-des-Saults P	04-03	04
Saint-Pierre-les-Becquets M, Sainte-Cécile-de-Lévrard P, Sainte-Sophie-de-Lévrard P, Sainte-Marie-de-Blandford M, Lemieux M, Manseau M, Saint-Louis-de-Blandford P, Maddington CT, Bécancour V (comprenant les secteurs de Sainte-Angèle-de-Laval, Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur, Sainte-Gertrude, Gentilly et Bécancour), Wólinak RI	04-04	04
Saint-Charles-de-Drummond M, Saint-Cyrille-de-Wendover M, Notre-Dame-du-Bon-Conseil P-VL, Saint-Joachim-de-Courval P, Saint-Eugène M, Saint-Edmond-de-Grantham P, Saint-Germain-de-Grantham M, Saint-Majorique-de-Grantham P, Drummondville V, Wickham M	04-05	04
Saint-Wenceslas M, Saint-Sylvère M, Aston-Jonction M, Sainte-Eulalie M, Saint-Samuel P, Sainte-Clotilde-de-Horton M, Daveluyville V, Saint-Rosaire P, Sainte-Anne-du-Sault M, Saint-Valère M	04-06	04
Saint-Lucien P, Kingsey Falls M, Saint-Félix-de-Kingsey M, Saint-Nicéphore V, L'Avenir M, Lefebvre M, Durham-Sud M	04-07	—
Saint-Lucien P, Saint-Nicéphore V, L'Avenir M, LeFebvre M, Durham-Sud M	—	04
Princeville V, Victoriaville V, Warwick V, Saint-Albert M, Sainte-Séraphine P, Sainte-Élisabeth-de-Warwick P	04-08	04
Chester-Est CT, Chesterville M, Saint-Rémi-de-Tingwick P, Tingwick P, Saint-Christophe-d'Arthabaska P, Saint-Norbert-d'Arthabaska M, Norbertville VL, Asbestos V (comprenant le secteur Trois-Lacs)	04-09	—
Chester-Est CT, Chesterville M, Saint-Rémi-de-Tingwick P, Tingwick P, Saint-Christophe-d'Arthabaska P, Saint-Norbert-d'Arthabaska M, Norbertville VL, Kingsey Falls M, Saint-Félix-de-Kingsey M, Asbestos V (comprenant le secteur de Trois-Lacs)	—	05
Granby V-CT, Saint-Alphonse P, Bromont V, East Farnham VL, Brigham M, Saint-Valérien-de-Milton CT, Roxton CT (comprenant la partie à l'ouest de la Route 139), Roxton Falls VL (comprenant la partie à l'ouest de la Route 139), Sainte-Cécile-de-Milton CT, Roxton Pond M (comprenant Rang 2 et Rang 3 à l'ouest du Chemin Patenaude et Rang 4, Rang 5 et Rang 6 à l'ouest de la Grande Ligne)	05-01	05
Maricourt M, Béthanie M, Valcourt V-CT, Racine M, Lawrenceville VL, Saint-Joachim-de-Shefford P, Warden VL, Shefford CT, Waterloo V, Sainte-Anne-de-Larochelle M, Bonsecours M, Orford CT, Sainte-Christine P (comprenant les lots du cadastre du Canton d'Ely), Roxton CT (comprenant la partie à l'est de la Route 139), Roxton Falls VL (comprenant la partie à l'est de la Route 139), Cleveland CT, Richmond V, Ulverton M, Melbourne CT, Kingsbury VL, Roxton Pond M (excluant Rang 2 et Rang 3 à l'ouest du Chemin Patenaude et Rang 4, Rang 5 et Rang 6 à l'ouest de la Grande Ligne), Eastman M (comprenant le secteur Stukely)	05-02	05
Lac Brome V, Brome VL, Sutton V-CT, Abercorn VL, Potton CT, Austin M, Saint-Benoît-du-Lac M, Bolton-Est M, Bolton-Ouest M, Saint-Étienne-de-Bolton M, Omerville VL, Magog V-CT, Saint-Élie-d'Orford M, Rock Forest V, Deauville M, North Hatley VL, Sainte-Catherine-de-Hatley M, Hatley CT (excluant la partie de l'ancienne municipalité d'Ascot), Eastman M (comprenant le secteur Eastman)	05-03	05
Windsor V, Val-Joli M, Saint-François-Xavier-de-Brompton P, Saint-Denis-de-Brompton P, Bromptonville V, Stoke M, Fleurimont V, Sherbrooke V, Wotton M, Saint-Camille CT, Saint-Georges-de-Windsor M, Saint-Claude M, Danville V, Asbestos V (comprenant le secteur Asbestos)	05-04	05
Hatley CT (comprenant la partie de l'ancienne municipalité d'Ascot), Hatley M, Ayer's Cliff VL, Ascot M, Lennoxville V, Waterville V, Compton M, Coaticook V, Stanstead V-CT, Stanstead-East M, Ogden M, Barnston-Ouest M, Eaton M (comprenant la partie de l'ancienne municipalité d'Ascot)	05-05	05

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Saint-Julien P, Saint-Fortunat M, Ham-Nord CT, Notre-Dame-de-Ham M, Saint-Adrien M, Saint-Joseph-de-Ham-Sud P, Saints-Martyrs-Canadiens P, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown P, Disraëli V-P, Sainte-Praxède P, Garthby-Beaulac M, Stratford CT, Weedon M, Weedon-Centre VL, Lingwick CT, Dudswell M, Marbleton VL	05-06	05
Scotstown V, Hampden CT, La Patrie M, Chartierville M, Saint-Isidore-de-Clifton M, Saint-Malo M, Saint-Venant-de-Paquette M, East Hereford M, Saint-Herménégilde M, Bury M, East Angus V, Westbury CT, Cookshire V, Eaton M (excluant la partie de l'ancienne municipalité d'Ascot), Newport CT, Martinville M, Sainte-Edwidge-de-Clifton CT, Ascot Corner M, Dixville M	05-07	05
Saint-Ours V, Sainte-Anne-de-Sorel P, Saint-Robert P, Saint-Roch-de-Richelieu M, Sainte-Victoire-de-Sorel P, Sorel-Tracy V, Saint-Aimé P, Massueville VL, Saint-Louis P, Yamaska M (comprenant la partie à l'ouest de la Rivière Yamaska), Saint-Joseph-de-Sorel V	06-01	06
Belœil V, McMasterville M, Saint-Mathieu-de-Beloeil M, Saint-Marc-sur-Richelieu M, Saint-Charles-sur-Richelieu M, Saint-Denis-sur-Richelieu M, Saint-Antoine-sur-Richelieu M, Saint-Bernard-de-Michaudville M, Saint-Jude M	06-02	06
La Présentation P, Saint-Hyacinthe V (comprenant les secteurs Sainte-Rosalie, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et Saint-Thomas-d'Aquin et excluant le Rang de la Rivière Côte Nord ou secteur Douville du secteur de Saint-Hyacinthe), Saint-Barnabé-Sud M	06-04	06
Saint-Hugues M, Saint-Simon P, Sainte-Hélène-de-Bagot M, Saint-Liboire M, Upton M, Saint-Dominique M	06-05	06
Saint-Nazaire-d'Acton P, Saint-Théodore-d'Acton P, Acton-Vale V, Sainte-Christine P (excluant les lots du cadastre du Canton d'Ely)	06-06	06
Sainte-Madeleine VL, Sainte-Marie-Madeleine P, Saint-Hyacinthe V (comprenant le secteur Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe et le Rang de la Rivière Côte Nord ou secteur Douville du secteur Saint-Hyacinthe), Saint-Pie V-P, Saint-Damase M	06-07	06
Contrecoeur V, Verchères VL, Calixa-Lavallée P, Varennes V, Saint-Amable M, Sainte-Julie V	06-16	06
Sainte-Justine-de-Newton P, Hudson V, Rigaud M, Saint-Lazare P, Sainte-Marthe M, Très-Saint-Rédempteur P, Pointe-Fortune VL, Vaudreuil-Dorion V, Vaudreuil-sur-le-Lac VL, Pincourt V, Terrasse-Vaudreuil M, L'Île-Perrot V, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot V, L'Île-Cadioux V	07-01	07
Les Cèdres M, Pointe-des-Cascades VL, Saint-Clet M, Coteau-du-Lac M, Les Coteaux M, Saint-Zotique VL, Rivière-Beaudette M, Saint-Polycarpe M, Saint-Télesphore P	07-02	07
Sainte-Barbe P, Elgin CT, Huntingdon V, Godmanchester CT, Dundee CT, Saint-Anicet P, Hinchinbrooke CT, Akwesasne RI	07-03	07
Salaberry-de-Valleyfield V, Melocheville VL, Maple-Grove V, Beauharnois V, Saint-Étienne-de-Beauharnois M, Saint-Louis-de-Gonzague P, Saint-Stanislas-de-Kostka P	07-04	07
Ormstown M, Howick VL, Très-Saint-Sacrement P, Franklin M, Havelock CT, Saint-Chrysostome M	07-05	07
Saint-Isidore P, Saint-Urbain-Premier M, Châteauguay V, Sainte-Martine M, Mercier V, Léry V	07-08	07
Saint-Édouard P, Saint-Patrice-de-Sherrington P, Hemmingford CT-VL, Saint-Jacques-le-Mineur P, Napierville VL, Saint-Cyprien-de-Napierville P	07-09	07
Sainte-Catherine V, Brossard V, Saint-Constant V, Delson V, La Prairie V, Candiac V, Saint-Mathieu M, Saint-Philippe M, Kahnawake RI, Saint-Rémi V, Saint-Michel P, Sainte-Clothilde-de-Châteauguay P	07-10	07

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Rapides-des-Joachims M, Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff CU, Chichester CT, L'Isle-aux-Allumettes M, Waltham M, Mansfield-et-Pontefract CU, Fort-Coulonge VL, Litchfield CT (comprenant les Rangs 4 à 11 inclusivement à l'ouest de la Route 301), Leslie-Claphan-et-Huddersfield CU	08-01	08
Buckingham V, Masson-Angers V (comprenant la partie est de la Route 309), L'Ange-Gardien M (comprenant la partie est de la Rivière du Lièvre, à partir de la municipalité de Masson-Angers au sud, jusqu'au 7 ^e Rang inclusivement sur les Routes 309 et 315 et leurs embranchements), Lochaber-Partie-Ouest CT, Lochaber CT, Mayo M (comprenant la Montée Dambremont), Plaisance M, Montebello VL, Fassett M, Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord P (excluant les Rangs Côte Azélie et Côte Sainte-Angèle), Papineauville M (excluant le Rang Côte Saint-Amédée du secteur Sainte-Angélique), Thurso V	08-02	08
Litchfield CT (comprenant les Rangs 1 à 3 inclusivement à l'ouest de la Route 301), Grand-Calumet CT, Bryson VL, Portage-du-Fort VL, Shawville VL, Clarendon CT (comprenant les Rangs 1 à 7 inclusivement), Bristol CT (comprenant les Rangs 1 à 6 inclusivement), Pontiac M (comprenant les Rangs 1 à 7 inclusivement du Canton d'Onslow et le Canton d'Eardly au complet)	08-03	08
Notre-Dame-de-Pontmain M, Lac-du-Cerf M, Notre-Dame-du-Laus M, Bowman M, Val-des-Bois M, Notre-Dame-de-la-Salette M, Mulgrave-et-Derry CU, Val-des-Monts M (comprenant le Canton de Portland), Denholm CT (comprenant le Rang 8)	08-04	08
Alley-et-Cawood CU, Kazabazua M, Lac-Sainte-Marie M, Low CT, Denholm CT (excluant le Rang 8)	08-05	08
Messine M, Blue Sea M, Wright-Gracefield-Northfield V, Bouchette M, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau M, Cayamant M	08-06	08
Montcerf-Lytton M, Maniwaki RI-V, Déléage M, Aumond CT, Bois-Franc M, Grand-Remous CT, Egan-Sud M	08-07	08
Ferme-Neuve M, Sainte-Anne-du-Lac M, Mont-Saint-Michel M, Lac-Saint-Paul M, Chute-Saint-Philippe M, Des Ruisseaux M, Mont-Laurier V, Lac-des-Écorces VL, Val-Barette VL, Beaux-Rivages M, Kiamika M, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles M	08-08	08
Lac-Saguay VL, Sainte-Véronique VL, L'Ascension M, Lac-Nominingue M, L'Annonciation VL, Marchand M, La Macaza M, La Minerve M, Labelle M, La Conception M, Brébeuf P, Mont-Tremblant V, Lac-Supérieur M, Saint-Faustin-Lac-Carré M, Sainte-Agathe-des-Monts V, Lanthier M, Val-des-Lacs M, Sainte-Lucie-des-Laurentides M, Saint-Donat M, Notre-Dame-de-la-Merci M, Doncaster RI, Lac-Ernest NO	08-10	08
Lac-Simon M, Chénéville M, Montpellier M, Ripon M, Notre-Dame-de-la-Paix P, Saint-André-Avellin M, Papineauville M (comprenant le Rang Côte Saint-Amédée du secteur Sainte-Angélique), Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord P (comprenant les Rangs Côte Azélie et Côte Sainte-Angèle), Saint-Sixte M	08-11	08
Duhamel M, Lac-des-Plages M, Amherst CT, Saint-Émile-de-Suffolk M, Namur M, Ponsonby CT, Huberdeau M, Arundel CT, Barkmere V, Montcalm M, Harrington CT, Saint-Adolphe-d'Howard M, Lac-des-Seize-Îles M, Wentworth CT, Gore CT, Morin-Heights M, Mille-Isles M, Wentworth-Nord M, Grenville-sur-la-Rouge M (comprenant les Rangs 8 à 11 inclusivement du Canton Grenville)	08-12	08
Grenville-sur-la-Rouge M (comprenant le secteur Calumet et les Rangs 1 à 7 inclusivement du Canton Grenville), Grenville VL, Brownsburg-Chatham M, Lachute V, Saint-André-d'Argenteuil M	08-13	08
Val-des-Monts M (excluant les Cantons de Portland et de Wakefield), L'Ange-Gardien M (excluant l'est de la Rivière du Lièvre, à partir de la municipalité de Masson-Angers au sud jusqu'au 7 ^e Rang inclusivement sur les Routes 309 et 315 et leurs embranchements), Mayo M (excluant la Montée Dambremont), Gatineau V, Hull V, Aylmer V, Masson-Angers V (comprenant la partie ouest de la Route 309), Cantley M, Chelsea M	08-14	08

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1: Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2: Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
La Pêche M (comprenant les Cantons de Wakefield et Masham), Pontiac M (comprenant les Rangs 8 à 13 du Canton d'Onslow), Bristol CT (comprenant les Rangs 7 à 12), Clarendon CT (comprenant les Rangs 8 à 13), Thorne CT, Litchfield CT (comprenant les Rangs 1 à 6 inclusivement à l'est des Routes 301 et 148), Val-des-Monts M (comprenant le Canton de Wakefield)	08-15	08
Cantons de : Mazenod, Fabre, Duhamel, Laverlochère	09-01	09
Cantons de : Guigues (Rangs 1 et 2 au complet; lots 1 à 54 des Rangs 3 à 9 inclusivement), Baby (lots 1 à 54 des Rangs 1, 2 et 3, et Rang 4 au complet)	09-03	09
Cantons de : Baby (lots 55 à 66 des Rangs 1 et 2, lots 55 à 60 du Rang 3 et Rangs 5 à 15 inclusivement), Guigues (lots 55 à 74 des Rangs 3 et 4, lots 55 à 71 du Rang 5, lots 55 à 69 du Rang 6, lots 55 à 66 du Rang 7 et lots 55 à 62 des Rangs 8 et 9), Gaboury, Latulipe, Brodeur, Blondeau, Guillet, Devlin, Montreuil, Nédélec, Rémigny, Guérin, Villars, Beaumesnil	09-04	09
Cantons de : Hébécourt (Rangs 1 à 5 inclusivement), Duparquet (Rangs 1 à 5 inclusivement), Destor (Rangs 1 à 5 inclusivement), Aiguebelle (Rangs 1 à 5 inclusivement), Pontleroy, Désandrouins, Caire, Dufay, Montbeillard, Bellecombe, Vaudray, Dasserat, Beauchastel, Rouyn, Joannes, Montbray, Duprat, Dufresnoy, Cléricy, Basserode	09-05	09
Cantons de : Hébécourt (Rangs 6 à 10 inclusivement), Duparquet (Rangs 6 à 10 inclusivement), Destor (Rangs 6 à 10 inclusivement), La Sarre, La Reine, Royal-Roussillon, Roquemaure, Palmarolle, Poularies, Aiguebelle (Rangs 6 à 10 inclusivement), Chazel (Rang 1), Disson (Rang 1), Privat, Languedoc, Des Meloizes, Clermont, Perron, Boivin, Paradis, Rousseau	09-06	09
Cantons de : Lignerier (Rang 1), Desboues (Rang 1), Figuery (lots 1 à 5 des Rangs 1 à 10 inclusivement), Manneville, Villemontel, Launay, Trécesson, Guyenne, Berry, Cadillac, Preissac, Bousquet, La Pause	09-10	09
Cantons de : Miniac (Rang 1), Coigny (Rang 1), Figuery (lots 6 à 64 des Rangs 1 à 10 inclusivement), Dalquier, Landrienne, Duverny, Castagnier, Lacorne, Malartic, La Motte, Béarn	09-12	09
Cantons de : Vassal (Rangs 1 à 4 inclusivement), Despinassy (Rangs 1 à 4 inclusivement), Bartouille (Rangs 1 à 4 inclusivement), Pascalis, Tiblemont, Senneterre, Courville, Fiedmont, Barraute, Carpentier, Montgay, Ducros, Rochebeaucourt, Lamorandière, Senneville, Vassan	09-13	09
Sainte-Marguerite-Estérel V, Val-Morin M, Val-David VL, Sainte-Adèle V, Chertsey M, Entrelacs M, Saint-Calixte M, Saint-Hippolyte P, Piedmont M, Saint-Sauveur P, Saint-Sauveur-des-Monts VL, Sainte-Anne-des-Lacs P, Prévost V, Bellefeuille V, Saint-Jérôme V, Saint-Colomban P, Saint-Antoine V, Sainte-Anne-des-Plaines V, Lafontaine V, Sainte-Sophie M, Mirabel V, Oka M, Saint-Placide M, Saint-Joseph-du-Lac M, Pointe-Calumet M, Sainte-Marthe-sur-le-Lac V, Deux-Montagnes V, Saint-Eustache V, Boisbriand V, Sainte-Thérèse V, Rosemère V, Lorraine V, Bois-des-Filion V, Blainville V, Laval V, la Communauté urbaine de Montréal incluant L'Île-Bizard M, Terrebonne V (comprenant seulement le secteur La Plaine)	10-01	10
Terrebonne V (comprenant les secteurs Terrebonne et Lachenaie), Mascouche V, Charlemagne V, Repentigny V, L'Épiphanie V-P, L'Assomption V, Saint-Sulpice P, Lavaltrie V, Saint-Lin-Laurentides V, M, Saint-Roch-Ouest M, Saint-Esprit P, Saint-Roch-de-L'Achigan P, Saint-Jacques M, Saint-Alexis VL-P, Sainte-Julienne M, Saint-Liguori P, Saint-Pierre VL, Saint-Charles-Borromée M, Sacré-Coeur-de-Crabtree M, Saint-Paul M, Crabtree M, Sainte-Marie-Salomée P	10-02	10
Saint-Thomas M, Joliette V, Notre-Dame-des-Prairies M, Sainte-Élisabeth P, Notre-Dame-de-Lourdes P, Berthierville V, Sainte-Geneviève-de-Berthier P, Saint-Cuthbert M, Saint-Barthélémy P, La Visitation-de-l'Île-Dupas M, Saint-Ignace-de-Loyola P, Saint-Norbert P, (excluant le Rang Sainte-Anne et la Route 347 au nord de l'église), Lanoraie M	10-03	10

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Sainte-Mélanie M, Saint-Ambroise-de-Kildare P, Sainte-Marcelline-de-Kildare M, Rawdon M, Saint-Norbert P (comprenant le Rang Sainte-Anne et la Route 347 au nord de l'église), Saint-Michel-des-Saints M, Saint-Zénon M, Saint-Damien P, Mandeville M, Saint-Gabriel V, Saint-Gabriel-de-Brandon P, Saint-Cléophas-de-Brandon M, Saint-Félix-de-Valois M, Sainte-Émélie-de-l'Énergie M, Saint-Côme P, Saint-Alphonse-de-Rodriguez M, Sainte-Béatrix M, Saint-Jean-de-Matha M, Saint-Guillaume-Nord NO, Lac-Legendre NO	10-04	10
Yamachiche M, Pointe-du-Lac M, Trois-Rivières V, Trois-Rivières-Ouest V, Maskinongé M (excluant le côté nord de la concession du Pied de la Côte, soit seulement le Chemin Grand Trompe-Souris et la Route Petit Trompe-Souris du secteur Saint-Joseph-de-Maskinongé), Louiseville V (excluant les concessions de Beauséjour, des Carles, des Carrières, des Noël, de Chacoura et du Village des Gravel)	11-01	11
Cap-de-la-Madeleine V, Sainte-Marthe-du-Cap V, Saint-Maurice P, Champlain M, Batiscan M, Sainte-Anne-de-la-Pérade M, Saint-Prosper P	11-02	11
Saint-Louis-de-France V, Sainte-Geneviève-de-Batiscan P, Saint-Luc-de-Vincennes M, Notre-Dame-du-Mont-Carmel P, Shawinigan-Sud V, Lac-à-la-Tortue M, Saint-Stanislas M, Saint-Narcisse P	11-03	11
Saint-Justin P, Sainte-Ursule P, Saint-Léon-le-Grand P, Saint-Sévère P, Saint-Barnabé P, Maskinongé M (comprenant le côté nord de la concession du Pied de la Côte, soit seulement le Chemin Grand Trompe-Souris et la Route Petit Trompe-Souris du secteur Saint-Joseph-de-Maskinongé), Louiseville V (comprenant les concessions de Beauséjour, des Carles, des Carrières, des Noël, de Chacoura et du Village des Gravel)	11-04	11
Saint-Paulin M, Sainte-Angèle-de-Prémont M, Charette M, Saint-Étienne-des-Grès P, Saint-Didace P, Saint-Boniface-de-Shawinigan VL, Saint-Élie P, Saint-Mathieu-du-Parc M, Saint-Gérard-des-Laurentides P, Shawinigan V (comprenant le secteur Baie-de-Shawinigan), Saint-Édouard-de-Maskinongé M, Saint-Alexis-des-Monts P	11-05	11
Grand-Mère V, Shawinigan V (comprenant le secteur Shawinigan), Saint-Georges VL, Hérouxville P, Saint-Tite P, Saint-Adelphe P, Sainte-Thècle M, Saint-Jean-des-Piles M, Saint-Roch-de-Mékinac P, Grandes-Piles VL, Saint-Sévérin P, Notre-Dame-de-Montauban M, Lac-aux-Sables P, Rivière-à-Pierre M	11-06	11
La Tuque V, Trois-Rives M, La Croche M, Lac-Édouard M, La Bostonnais M, Lac-Laperyère NO, Petit-Lac-Wayagamac NO, Lac-Masketsi NO	11-07	11
Sacré-Cœur M, Tadoussac VL, Les Bergeronnes M, Longue-Rive M, Sainte-Anne-de-Portneuf M, Forestville V, Colombier M, Ragueneau P, Chute-aux-Outardes VL, Pointe-aux-Outardes VL, Pointe-Lebel VL, Baie-Comeau V, Franquelin M, Godbout VL, Baie-Trinité VL, Rivière-Pentecôte M, Port-Cartier V, Gallix M, Sept-Îles V, Betsiamites RI, Les Escoumins M, Uashat (Sept-Îles) RI, Essipit (Les Escoumins) RI, Lac-au-Brochet NO (comprenant la partie jusqu'à la limite nord des municipalités de Colombier et de Betsiamites, soit le secteur Les-Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay)	12-01	12
Saint-Félix-d'Otis M, Ferland-et-Boileau M, Rivière-Éternité M, L'Anse-Saint-Jean M, Petit-Saguenay M, Sainte-Rose-du-Nord P, Lalemant NO, Sagard NO, Mont-Valin NO (comprenant la partie jusqu'à la limite nord des municipalités de Saint-Fulgence et de Sacré-Cœur)	12-02	12
La Baie V, Chicoutimi V, Laterrière V, Jonquière V (partie sud de la Rivière Saguenay, en excluant les Rangs 1 à 4 du Canton de Kénogami), Lac-Kénogami M, (comprenant les Rangs 8 et 9, et Rangs Nord et Sud du Canton de Jonquière), Tremblay CT (comprenant les Rangs 1 à 3 du Canton de Simard et Rangs 3 à 6 du Canton de Tremblay), Saint-Fulgence M (comprenant les Rangs 5 et 6 du Canton de Tremblay et les Rangs A, 1 et 2 du Canton de Harvey)	12-03	12

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 1 : Foin, avoine, blé, orge, maïs fourrager

Zonage 2 : Miel

Description des zones	Zonage 1	Zonage 2
Saint-Honoré M, Saint-David-de-Falardeau M, Bégin M, Labrecque M, Lamarche M, Saint-Ambroise VL, Saint-Charles-de-Bourget M, Larouche V, Shipshaw M, Jonquière V (comprenant la partie nord de la Rivière Saguenay et les Rangs 1 à 4 du Canton de Kénogami au sud de la Rivière Saguenay), Lac-Kénogami M (excluant les Rangs 8 et 9, et Rangs Nord et Sud du Canton de Jonquière), Saint-Nazaire M (comprenant les lots 1 à 26 des Rangs 1, 2, 3 et les lots 1 à 34 des Rangs 4 à 8 inclusivement), Tremblay CT (excluant les Rangs 1 à 3 du Canton de Simard et Rangs 3 à 6 du Canton de Tremblay), Saint-Fulgence M (excluant les Rangs 5 et 6 du Canton de Tremblay et les Rangs A, 1 et 2 du Canton de Harvey)	12-04	12
Alma V (comprenant seulement le secteur Alma), Saint-Gédéon M, Saint-Bruno M, Hébertville-Station VL, Hébertville M, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix V, Desbiens V	12-05	12
Lac-Bouchette VL, Sainte-Hedwidge M, Saint-François-de-Sales M, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean VL, Chambord M (comprenant les Rangs 4 et 5)	12-06	12
La Doré P, Saint-Félicien V (excluant le Rang Saint-Euzèbe et le secteur Saint-Méthode), Saint-Prime M, Roberval V, Chambord M (excluant les Rangs 4 et 5), Mashteuiastsh (Pointe-Bleue) RI	12-07	12
Normandin V, Saint-Edmond M, Albanel M, Girardville M, Saint-Thomas-Didyme M, Saint-Félicien V (comprenant le Rang Saint-Euzèbe et le secteur Saint-Méthode), Dolbeau-Mistassini V (comprenant le secteur Dolbeau, soit la partie de la municipalité à l'ouest de la Rivière Mistassini)	12-08	12
Dolbeau-Mistassini V (comprenant le secteur Mistassini, soit la partie de la municipalité à l'est de la Rivière Mistassini), Sainte-Jeanne-d'Arc VL, Saint-Ludger-de-Milot M, Saint-Augustin P, Péribonka M, Notre-Dame-de-Lorette M, Saint-Stanislas M, Saint-Eugène-d'Argentenay M, Chute-des-Passes NO (comprenant le secteur de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, soit la limite nord des municipalités de Saint-Stanislas et de Sainte-Jeanne-d'Arc)	12-09	12
L'Ascension-de-Notre-Seigneur P, Sainte-Monique M, Saint-Henri-de-Taillon M, Saint-Nazaire M (comprenant les lots 27 à 41 des Rangs 1, 2, 3 et les lots 35 à 46 des Rangs 4 à 8 inclusivement), Alma V (comprenant seulement le secteur Delisle)	12-10	12
Saint-Mathias-sur-Richelieu M, Richelieu V, Marieville V, Sainte-Angèle-de-Monnoir P, Rougemont M, Saint-Jean-Baptiste P, Mont-Saint-Hilaire V, Otterburn-Park V, Boucherville V, Longueuil V, Le Moyne V, Saint-Lambert V, Saint-Hubert V, Greenfield-Park V, Carignan V, Chambly V, Saint-Basile-le-Grand V, Saint-Bruno-de-Montarville V	14-01	14
Mont-Saint-Grégoire M, Saint-Césaire V, Sainte-Brigide-d'Iberville M, Saint-Jean-sur-Richelieu V (comprenant les secteurs Iberville et Saint-Athanase)	14-02	14
Sainte-Anne-de-Sabrevois P, Saint-Alexandre M, Saint-Sébastien P, Henryville M	14-03	14
Notre-Dame-de-Stanbridge P, Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River M, Stanbridge-Station M, Noyan M, Saint-Armand M, Venise-en-Québec M, Saint-Georges-de-Clarenceville M	14-04	14
Bedford V-CT, Stanbridge East M, Cowansville V, Dunham V, Frelighsburg M	14-05	14
Saint-Paul-d'Abbotsford P, Farham V, Sainte-Sabine P, Saint-Ignace-de-Stanbridge P, Ange-Gardien M	14-06	14
Saint-Jean-sur-Richelieu V (comprenant les secteurs Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Luc et L'Acadie), Saint-Blaise-sur-Richelieu M, Saint-Valentin P, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix P, Saint-Bernard-de-Lacolle P, Lacolle M	14-07	14

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 3: Maïs-grain

Description des zones	Zonage 3
Deschaillons-sur-Saint-Laurent M, Parisville P, Fortierville M, Sainte-Françoise M, Villeroy M, Notre-Dame-de-Lourdes P, Plessisville P-V, Sainte-Sophie-d'Halifax M (comprenant le secteur de Sainte-Sophie), Laurierville M, Lyster M, Val-Alain M, Saint-Janvier-de-Joly M, Saint-Édouard-de-Lotbinière P, Lotbinière M, Leclercville M	02-01
Sainte-Croix M, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun P, Laurier-Station VL, Saint-Flavien M, Dosquet M, Saint-Antoine-de-Tilly M, Saint-Apollinaire M, Sainte-Agathe-de-Lotbinière M, Saint-Agapit M, Saint-Patrice-de-Beaurivage M, Saint-Narcisse-de-Beaurivage P, Saint-Gilles P, Saint-Sylvestre M (comprenant la partie nord de la Route 216, soit : Rang Saint-André, Rang Ouest du Chemin de Craig, Rang Est du Chemin de Craig, Rang Nord du Chemin Sainte-Marie ou Beaurivage, Rang Sainte-Anne, Rang Saint-Philippe, Rang Saint-Martin, Rang Saint-Jean et Rang Saint-Jacques), Saint-Nicolas V, Saint-Romuald V, Charny V, Saint-Rédempteur V, Saint-Jean-Chrysostome V, Sainte-Hélène-de-Breakeyville P, Saint-Étienne M, Saint-Henri M, Saint-Lambert-de-Lauzon P, Saint-Bernard M, Saint-Elzéar M, Sainte-Marie V, Sainte-Marguerite P, Sainte-Claire M, Sainte-Hénédine P, Scott M, Saint-Isidore M, Saint-Anselme M, Saint-Malachie P (comprenant le Rang Longue Pointe Nord et le Chemin de la Rivière Etchemin Nord-Est), Honfleur M, Saint-Lazare-de-Bellechasse M, Saint-Gervais M, Saint-Charles-de-Bellechasse M, Beaumont M, Lévis V, Pintendre M, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy P, Saint-Vallier M, Saint-Michel-de-Bellechasse M, La Durantaye P, Saint-Raphaël M	02-02
Saint-Joachim P, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente P, Beupré V, Sainte-Anne-de-Beupré V, Château-Richer V (excluant le nord de la municipalité, soit les concessions au nord du Premier Rang), Boischatel M, L'Ange-Gardien P, Beauport V, Sainte-Pétronille VL, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans M, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans M, Sainte-Famille P, Saint-Jean P, Saint-François P, Saint-Gabriel-de-Valcartier M (excluant le nord de la municipalité, soit la partie au nord de la Rivière Jacques-Cartier), Val-Bélair V, Loretteville V, Lac-Saint-Charles V, Saint-Émile V, Charlesbourg V, Vanier V, Québec V, Sillery V, L'Ancienne-Lorette V, Sainte-Foy V, Cap-Rouge V, Saint-Augustin-de-Desmaures M, Wendake RI, Cap-Santé V, Donnacona V, Neuville V, Pont-Rouge V, Portneuf V, Notre-Dame-de-Portneuf P (excluant la partie nord de la municipalité qui est au nord de Sainte-Christine-d'Auvergne), Deschambault-Grondines M, Saint-Marc-des-Carières VL, Saint-Gilbert P, Saint-Thuribe P, Saint-Casimir M, Saint-Alban M, Lac-Saint-Joseph V, Fossambault-sur-le-Lac V, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier V (excluant le nord de la municipalité, soit les concessions au nord de la 7 ^e Concession), Saint-Basile V	02-03
Saint-Guillaume M, Saint-Bonaventure M, Saint-Pie-de-Guire P, Pierreville M, Saint-François-du-Lac M, Saint-David P, Yamaska M (partie est de la Rivière Yamaska), Saint-Gérard-Majella P, Saint-Marcel-de-Richelieu P, Odanak RI	04-01
Bécancour V (comprenant le secteur Saint-Grégoire-Le-Grand), Sainte-Monique M, Grand-Saint-Esprit M, Nicolet V, La-Visitation-de-Yamaska P, Saint-Zéphirin-de-Courval P, Saint-Elphège P, Baie-du-Febvre M	04-02
Saint-Sylvère M, Sainte-Marie-de-Blandford M, Sainte-Sophie-de-Lévrard P, Sainte-Cécile-de-Lévrard P, Saint-Pierre-les-Becquets P, Bécancour V (comprenant les secteurs Gentilly, Sainte-Gertrude, Bécancour, Précieux-Sang et Sainte-Angèle-de-Laval), Wólinak RI	04-03
Wickham M, Saint-Germain-de-Grantham M, Drummondville V, Saint-Cyrille-de-Wendover M, Saint-Majorique-de-Grantham P, Saint-Edmond-de-Grantham P, Saint-Eugène M, Saint-Charles-de-Drummond M	04-04
Notre-Dame-du-Bon-Conseil VL-P, Sainte-Brigitte-des-Saults P, Saint-Joachim-de-Courval P, Saint-Célestin VL-M, Saint-Léonard-d'Aston M (comprenant la partie à l'ouest de la Route 155), Sainte-Perpétue P	04-05
Princeville V, Lemieux M, Manseau M, Saint-Rémi-de-Tingwick P, Tingwick CT-V, Chesterville M, Chester-Est CT, Saint-Norbert-d'Arthabaska M, Norbertville VL, Saint-Christophe-d'Arthabaska P, Victoriaville V, Saint-Samuel P, Saint-Valère M, Saint-Rosaire P, Sainte-Anne-du-Sault M, Daveluyville V, Maddington CT, Saint-Louis-de-Blandford P, Sainte-Eulalie M, Aston-Jonction M, Saint-Wenceslas M, Saint-Léonard-d'Aston M (comprenant la partie à l'est de la Route 155), Asbestos V (comprenant le secteur Trois-Lacs)	04-06
Kingsey Falls M, Saint-Félix-de-Kingsey M, Durham-Sud M, Lefebvre M, L'Avenir M, Saint-Lucien P, Saint-Nicéphore V	04-07
Warwick V, Saint-Albert M, Sainte-Élisabeth-de-Warwick P, Sainte-Séraphine P, Sainte-Clotilde-de-Horton M	04-08
Saint-Valérien-de-Milton CT, Roxton-Falls VL, Roxton CT, Sainte-Cécile-de-Milton CT, Granby CT-V, Saint-Alphonse P, Bromont V, Brigham M, East-Farnham VL, Roxton Pond M, Sainte-Christine P (incluant les lots du cadastre du Canton d'Ely)	05-01

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 3: Maïs-grain

Description des zones	Zonage 3
Omerville VL, Magog V-CT, Rock Forest V, Deauville M, Hatley CT-M, North Hatley VL, Sainte-Catherine-de-Hatley M, Ayer's Cliff VL, Ascot M, Lennoxville V, Waterville V, Compton M, Coaticook V, Dixville VL, Stanstead V-CT, Stanstead-East M, Ogden M, Barnston-Ouest M, Eaton M (comprenant la partie de l'ancienne municipalité d'Ascot)	05-02
Windsor V, Val-Joli M, Saint-François-Xavier-de-Brompton P, Saint-Denis-de-Brompton P, Bromptonville V, Stoke M, Fleurimont V, Sherbrooke V, Saint-Élie-d'Orford M, Ascot Corner M, Wotton M, Saint-Camille CT, Saint-Georges-de-Windsor M, Asbestos V (comprenant le secteur Asbestos), Danville V, Kingsbury VL, Melbourne CT, Richmond V, Saint-Claude M, Cleveland CT, Ulverton M	05-03
Sainte-Anne-de-Sorel P, Yamaska M (partie ouest de la Rivière Yamaska), Saint-Robert P, Sorel-Tracy V, Saint-Joseph-de-Sorel V, Saint-Roch-de-Richelieu M, Sainte-Victoire-de-Sorel P, Saint-Ours V, Saint-Bernard-de-Michaudville M, Saint-Jude M, Saint-Louis P, Saint-Aimé P, Massueville VL	06-01
Contrecoeur V, Saint-Antoine-sur-Richelieu M, Saint-Denis-sur-Richelieu M, Verchères VL, Calixa-Lavallée P, Varennes V, Saint-Amable M, Sainte-Julie V, Saint-Charles-sur-Richelieu M, Saint-Marc-sur-Richelieu M, Saint-Mathieu-de-Beloeil M, Beloeil V, McMasterville M	06-02
Saint-Hugues M, Saint-Barnabé-Sud M, Saint-Simon P, La Présentation P, Saint-Hyacinthe V	06-03
Sainte-Hélène-de-Bagot M, Saint-Nazaire-d'Acton P, Saint-Liboire M, Saint-Dominique M, Upton M, Saint-Théodore-d'Acton P, Acton-Vale V, Sainte-Christine P (excluant les lots du cadastre du Canton d'Ely)	06-04
Sainte-Madeleine VL, Sainte-Marie-Madeleine P, Saint-Damase M, Saint-Pie V-P	06-05
Pointe-Fortune VL, Rigaud M, Très-Saint-Rédempteur P, Sainte-Marthe M, Hudson V, Vaudreuil-Dorion V, Saint-Lazare P, L'Île-Cadieux V, Vaudreuil-sur-le-Lac VL, Terrasse-Vaudreuil M, L'Île-Perrot V, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot V, Pincourt V, Pointe-des-Cascades VL, Les Cèdres M, Saint-Clet M, Coteau-du-Lac M, Sainte-Justine-de-Newton P, Saint-Télesphore P, Saint-Polycarpe M, Rivière-Beaudette M, Saint-Zotique VL, Les Coteaux M	07-01
Salaberry-de-Valleyfield V, Saint-Stanislas-de-Kostka P, Saint-Louis-de-Gonzague P, Saint-Étienne-de-Beauharnois M, Melocheville VL, Beauharnois V, Sainte-Martine M, Saint-Urbain-Premier M	07-02
Dundee CT, Saint-Anicet P, Sainte-Barbe P, Godmanchester CT, Huntingdon V, Elgin CT, Hinchinbrooke CT, Ormstown M, Franklin M, Howick VL, Très-Saint-Sacrement P, Akwesasne RI	07-03
Kahnawake RI, Sainte-Catherine V, Brossard V, Saint-Constant V, Delson V, Candiac V, La Prairie V, Saint-Philippe M, Saint-Mathieu M, Saint-Isidore P, Mercier V, Châteauguay V, Léry V, Maple-Grove V, Saint-Jacques-le-Mineur P	07-04
Napierville VL, Saint-Cyprien-de-Napierville P, Saint-Rémi V, Saint-Michel P, Saint-Édouard P, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay P, Saint-Patrice-de-Sherrington P, Hemmingford CT-VL, Saint-Chrysostome M, Havelock CT	07-05
Rapide-des-Joachims M, Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff CU, Chichester CT, L'Isle-aux-Allumettes M, Waltham M (comprenant uniquement le Canton de Waltham), Mansfield-et-Pontefract CU (comprenant uniquement le Canton de Mansfield), Fort-Coulonge VL, Grand-Calumet CT, Litchfield CT, Campbell's-Bay VL, Bryson VL, Portage-du-Fort VL, Shawville VL, Clarendon CT, Bristol CT, Pontiac M	08-01
Aylmer V, Hull V, Gatineau V, L'Ange-Gardien M, Buckingham V, Masson-Angers V, Lochaber-Partie-Ouest CT, Lochaber CT, Thurso V, Plaisance M, Papineauville M (excluant le Rang Côte-Saint-Amédée du secteur Sainte-Angélique), Montebello VL, Fasset M, Mayo M, Cantley M, Chelsea M, Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord P (excluant les Rangs Côte Azélie et Côte-Sainte-Angèle), Saint-André-Avellin M (comprenant le Rang Côte Saint-Joseph à l'ouest de la Route 321)	08-02
Grenville VL, Brownsburg-Chatham M, Lachute V, Saint-André-d'Argenteuil M, Grenville-sur-la-Rouge M	08-03
Saint-Placide M, Saint-Joseph-du-Lac M, Pointe-Calumet M, Deux-Montagnes V, Sainte-Marthe-sur-le-Lac V, Saint-Eustache V, Mirabel V, Boisbriand V, Rosemère V, Sainte-Thérèse V, Lorraine V, Blainville V, Saint-Antoine V, Saint-Colomban P, Saint-Jérôme V, Bellefeuille V, Lafontaine V, Sainte-Sophie M, Sainte-Anne-des-Plaines V, Terrebonne V (comprenant les secteurs Terrebonne et La Plaine), Laval V, Bois-des-Filion V, Oka M, la Communauté urbaine de Montréal incluant L'Île-Bizard M	10-01

Assurance-récolte selon le système collectif

Zonage 3: Maïs-grain

Description des zones	Zonage 3
L'Épiphanie V-P, Sainte-Marie-Salomée P, Saint-Jacques M, Saint-Alexis VL-P, Sainte-Julienne M, Saint-Esprit P, Saint-Lin-Laurentides V, Saint-Roch-Ouest M, Saint-Roch-de-l'Achigan P, Charlemagne V, L'Assomption V, Saint-Sulpice P, Repentigny V, Mascouche V, Lavaltrie V, Terrebonne V (comprenant seulement le secteur Lachenaie)	10-02
Saint-Paul M, Joliette V, Saint-Thomas M, Saint-Pierre V, Saint-Charles-Borromée M, Saint-Ambroise-de-Kildare P, Sainte-Mélanie M, Saint-Félix-de-Valois M, Saint-Cléophas-de-Brandon M, Saint-Norbert P, Saint-Liguori P, Notre-Dame-des-Prairies M, Rawdon M, Sainte-Élisabeth P, Saint-Cuthbert M, Saint-Barthélemi P, Sainte-Geneviève-de-Berthier P, Berthierville V, La Visitation-de-l'Île-Dupas M, Saint-Ignace-de-Loyola P, Notre-Dame-de-Lourdes P, Sainte-Marcelline-de-Kildare M, Saint-Jean-de-Matha M, Lanoraie M, Crabtree M, Saint-Gabriel V, Saint-Gabriel-de-Brandon P	10-03
Yamachiche M, Pointe-du-Lac M, Trois-Rivières V, Trois-Rivières-Ouest V, Maskinongé M (excluant le côté nord de la concession du Pied de la Côte, soit seulement le Chemin Grand Trompe-Souris et la Route Petit Trompe-Souris du secteur Saint-Joseph-de-Maskinongé), Louiseville V (excluant les concessions de Beauséjour, des Carles, des Carrières, des Noël, de Chacoura et du Village des Gravel)	11-01
Saint-Prosper P, Batiscan M, Champlain M, Saint-Maurice P, Sainte-Marthe-du-Cap V, Cap-de-la-Madeleine V, Sainte-Anne-de-la-Pérade M	11-02
Charette M, Saint-Boniface-de-Shawinigan VL, Shawinigan-Sud V, Lac-à-la-Tortue M, Saint-Stanislas M, Sainte-Geneviève-de-Batiscan P, Saint-Luc-de-Vincennes M, Saint-Narcisse P, Saint-Louis-de-France V, Saint-Étienne-des-Grès P, Sainte-Angèle-de-Prémont M, Saint-Paulin M, Notre-Dame-du-Mont-Carmel P	11-03
Saint-Barnabé P, Saint-Sévère P, Saint-Léon-le-Grand P, Sainte-Ursule P, Saint-Justin P, Maskinongé M (comprenant le côté nord de la concession du Pied de la Côte, soit seulement le Chemin Grand Trompe-Souris et la Route Petit Trompe-Souris du secteur Saint-Joseph-de-Maskinongé), Louiseville V (comprenant les concessions de Beauséjour, des Carles, des Carrières, des Noël, de Chacoura et du Village des Gravel)	11-04
Saint-Mathias-sur-Richelieu M, Mont-Saint-Hilaire V, Otterburn-Park V, Saint-Jean-Baptiste P, Rougemont M, Sainte-Angèle-de-Monnoir P, Marieville V, Richelieu V	14-01
Mont-Saint-Grégoire M, Saint-Alexandre M, Sainte-Brigide-d'Iberville M, Saint-Césaire V, Saint-Jean-sur-Richelieu V (comprenant les secteurs Iberville et Saint-Athanase)	14-02
Saint-Paul-d'Abbotsford P, Ange-Gardien M, Farnham V, Sainte-Sabine P, Notre-Dame-de-Stanbridge P, Saint-Ignace-de-Stanbridge P, Bedford V-CT, Stanbridge East M, Cowansville V, Dunham V, Frelighsburg M, Saint-Armand M, Stanbridge-Station M	14-03
Sainte-Anne-de-Sabrevois P, Henryville M, Saint-Sébastien P, Noyan M, Saint-Georges-de-Clarenceville M, Venise-en-Québec M, Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River M	14-04
Saint-Blaise-sur-Richelieu M, Saint-Valentin P, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix P, Lacolle M, Saint-Bernard-de-Lacolle P	14-05
Boucherville V, Longueuil V, LeMoine V, Saint-Lambert V, Saint-Hubert V, Greenfield-Park V, Saint-Bruno-de-Montarville V, Saint-Basile-le-Grand V, Chambly V, Carignan V, Saint-Jean-sur-Richelieu V (comprenant les secteurs Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Luc et L'Acadie)	14-06

Symboles de statut juridique des municipalités du Québec

C	Cité	NO	Territoire non organisé
M	Municipalité	CT	Municipalité de canton
P	Municipalité de paroisse	V	Ville
CU	Municipalité de cantons-unis	RI	Réserve indienne
VL	Municipalité de village		

Note: La description des zones de la région 09 est faite selon les limites cadastrales des cantons.

Zonage	Cultures assurables	
1	Foin, avoine, orge, blé et maïs fourrager	
2	Miel	
3	Maïs-grain	
Zonage 01-07		
01	—	07
Numéro de la région du secteur assurances de La Financière agricole	—	Numéro de la zone

Cet exemple s'applique au zonage 1.

8587

Ressources naturelles

Informatisation du Bureau de la publicité des droits établi dans la circonscription foncière de Québec

Avis numéro 43

LE SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES,

VU l'article 237 de la Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière (2000, c. 42) qui prévoit que le ministre des Ressources naturelles donne avis qu'un bureau de la publicité des droits établi dans l'une des circonscriptions foncières du Québec est pleinement informatisé en ce qui a trait à la publicité foncière et que l'avis peut, pour la période qui y est indiquée, suspendre temporairement certains services du bureau, le bureau étant considéré comme pleinement informatisé malgré cette suspension;

VU l'article 5 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., c. M-25.2) qui autorise le sous-ministre des Ressources naturelles à signer tout document de l'autorité du ministre;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la publicité des droits établi dans la circonscription foncière de Québec peut être pleinement informatisé à compter du 24 février 2003 mais que certaines réquisitions d'inscription ne pourront être consultées, sur support informatique, qu'à compter du lundi 17 mars 2003;

AVISE DE CE QUI SUIT:

Le Bureau de la publicité des droits établi dans la circonscription foncière de Québec sera pleinement informatisé à compter du 24 février 2003. Toutefois, certaines réquisitions d'inscription ne pourront être consultées, sur support informatique, qu'à compter du lundi 17 mars 2003.

Québec, le 8 janvier 2003

Le sous-ministre des Ressources naturelles,
MICHEL BOIVIN

8583

Office québécois de la langue française

3018148 Canada inc., 3381234 Canada inc., 3069095 Canada inc. et 3069079 Canada inc.

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 151 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), l'Office québécois de la langue française peut, avec l'approbation de la ministre chargée de l'application de la Charte et à condition de publier un avis à cet effet à la *Gazette officielle du Québec*, exiger d'une entreprise employant moins de cinquante personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation;

ATTENDU QU'à leur séance du 24 août 2001, les membres de l'Office ont pris connaissance de la situation des entreprises 3018148 Canada inc., 3381234 Canada inc., 3069095 Canada inc. et 3069079 Canada inc.;

ATTENDU QUE par résolution n^o 2001-472-338, les membres de l'Office ont jugé opportun d'exiger de ces quatre entreprises qu'elles procèdent à l'analyse de leur situation linguistique ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a approuvé cette exigence de l'Office, par une lettre du 13 janvier 2003;

Avis est donné par les présentes aux sociétés 3018148 Canada inc., 3381234 Canada inc., 3069095 Canada inc. et 3069079 Canada inc. qu'elles doivent procéder à l'analyse de leur situation linguistique et, le cas échéant, élaborer et appliquer un programme de francisation.

*Le secrétaire de l'Office québécois
de la langue française,*
GILLES-LOUIS RACINE

8584

Qualité de l'environnement, Loi sur la...

Projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports du Québec

Enquête

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, situé au 575, rue Saint-Amable à Québec, de procéder à une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, à une médiation environnementale.

En conséquence, je demande au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour procéder et de mandater un commissaire à cet effet.

Le mandat débutera le 10 février 2003 et le rapport de cette démarche me sera remis le 10 avril 2003.

Québec, le 29 janvier 2003

Le ministre,
ANDRÉ BOISCLAIR